

LES EXPERTISES  
DE L'ADEUS



# Observatoire du stationnement

Journées portes ouvertes

30 mai 2024

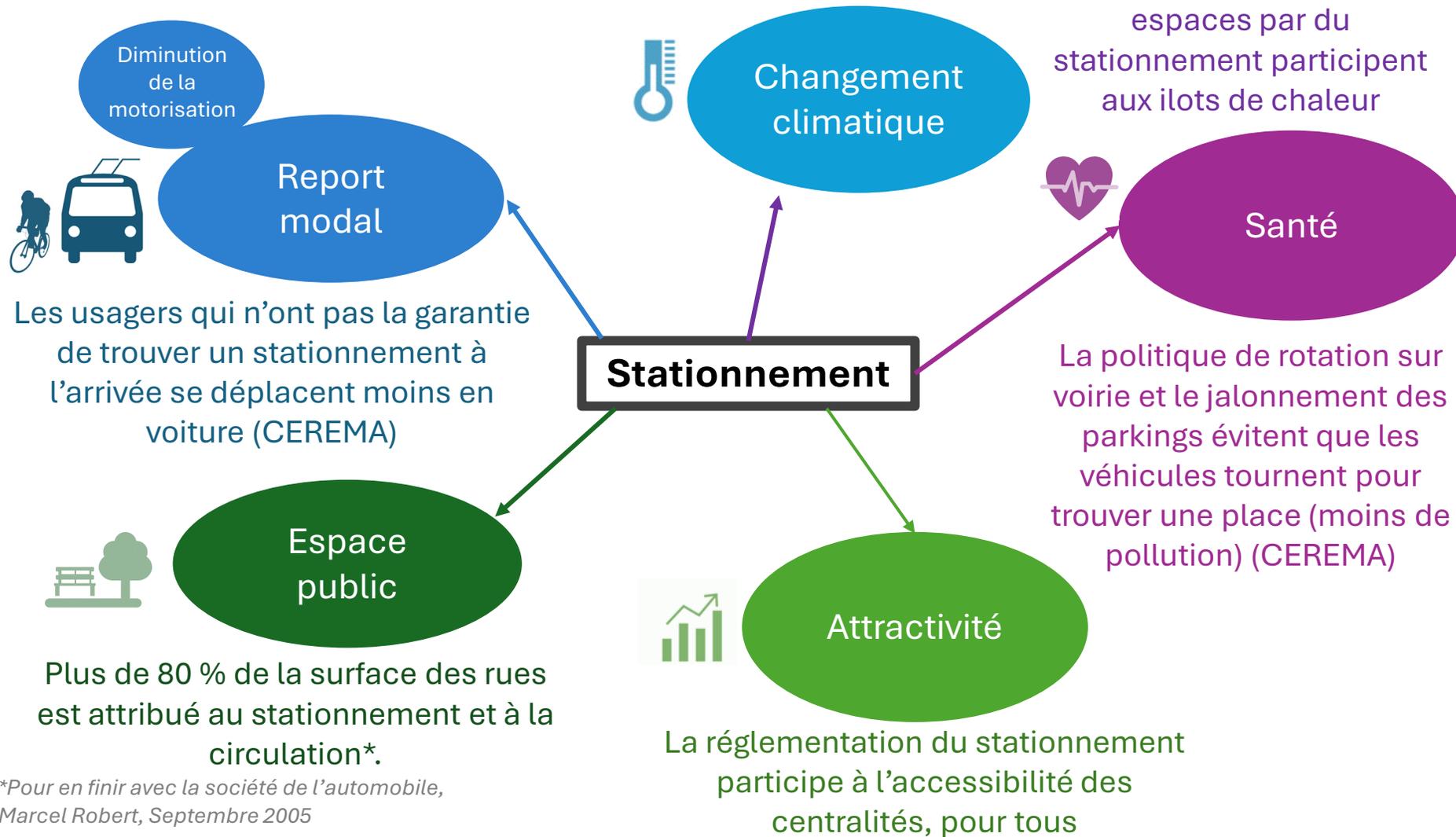
Agence  
d'urbanisme  
de Strasbourg  
Rhin supérieur



# Sommaire

- ✱ **Le stationnement, un enjeu plus transversal qu'il n'y paraît**
- ✱ **Stationnement : qu'observe-t-on ?**
- ✱ **L'essentiel de l'offre est privative... au moins à l'échelle de la ville**
- ✱ **Evaluation du POA Mobilité**
- ✱ **L'offre en stationnement dans l'Observatoire**

# Le stationnement, un enjeu plus transversal qu'il n'y paraît...



*\*Pour en finir avec la société de l'automobile, Marcel Robert, Septembre 2005*

**Stationnement :  
qu'observe-t-on ?**

Stationnement  
payant sur voirie

Stationnement en  
P+R

Normes de  
stationnement

Stationnement en  
ouvrage

Stationnement  
privé

Stationnement  
gratuit sur voirie

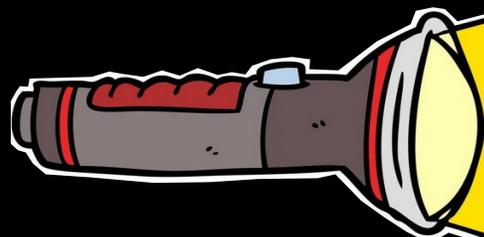
**Stationnement : qu'observe-t-on ?**

Stationnement  
payant sur voirie

Stationnement en  
P+R

Normes de  
stationnement

Stationnement en  
ouvrage



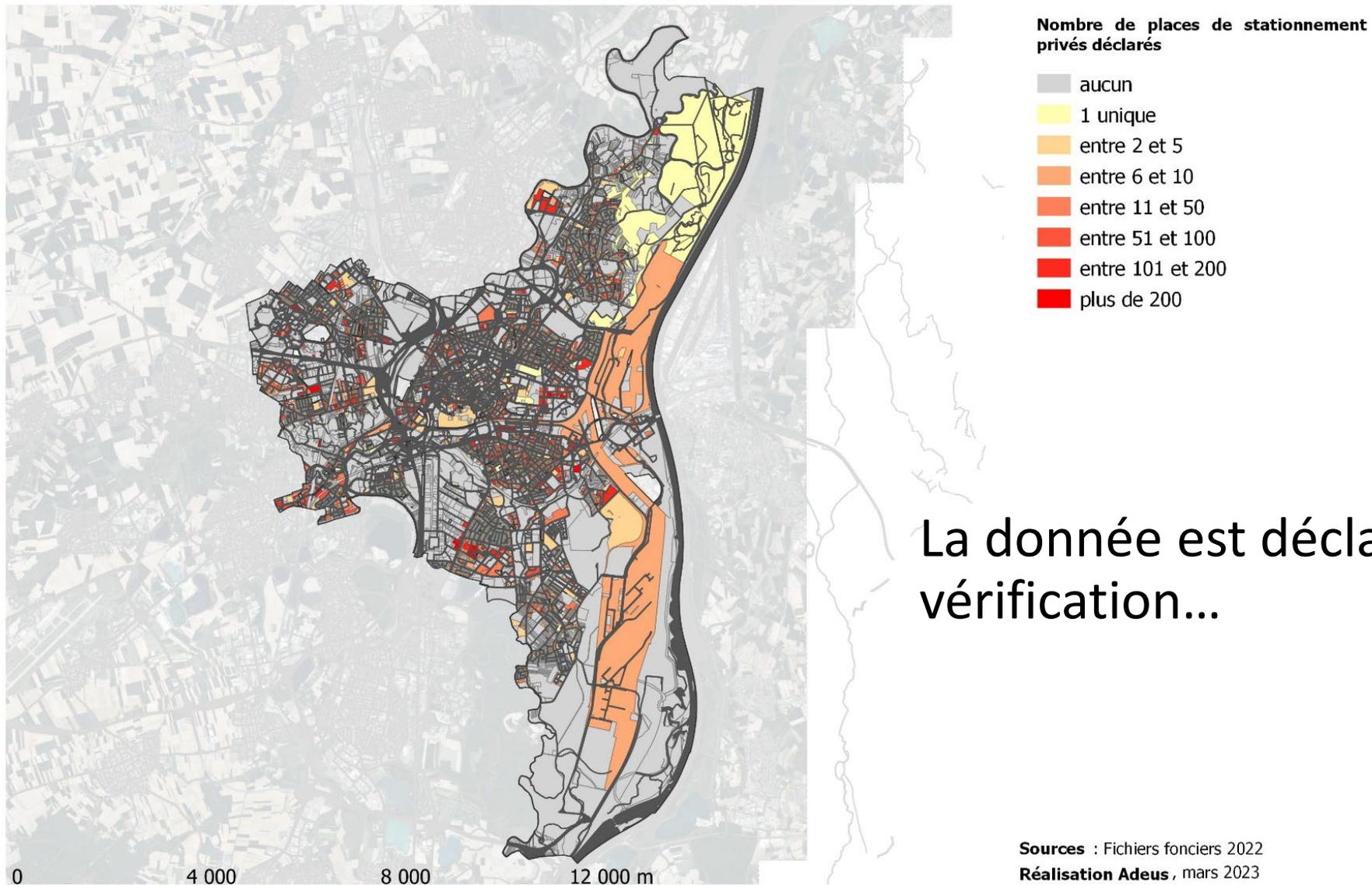
Stationnement  
privé

Stationnement  
gratuit sur voirie

**Stationnement : qu'observe-t-on ?**

# L'essentiel de l'offre est privative... au moins à l'échelle de la ville

Nombre de places de stationnement privés déclarés par unité foncière dans Strasbourg



La donnée est déclarative et nécessite vérification...

Sources : Fichiers fonciers 2022

Réalisation Adeus, mars 2023

Stationnement  
payant sur voirie

Stationnement en  
P+R

Normes de  
stationnement

Stationnement en  
ouvrage

Stationnement  
privé

Stationnement  
gratuit sur voirie

**Stationnement : qu'observe-t-on ?**

Stationnement  
payant sur voirie

Stationnement en  
P+R

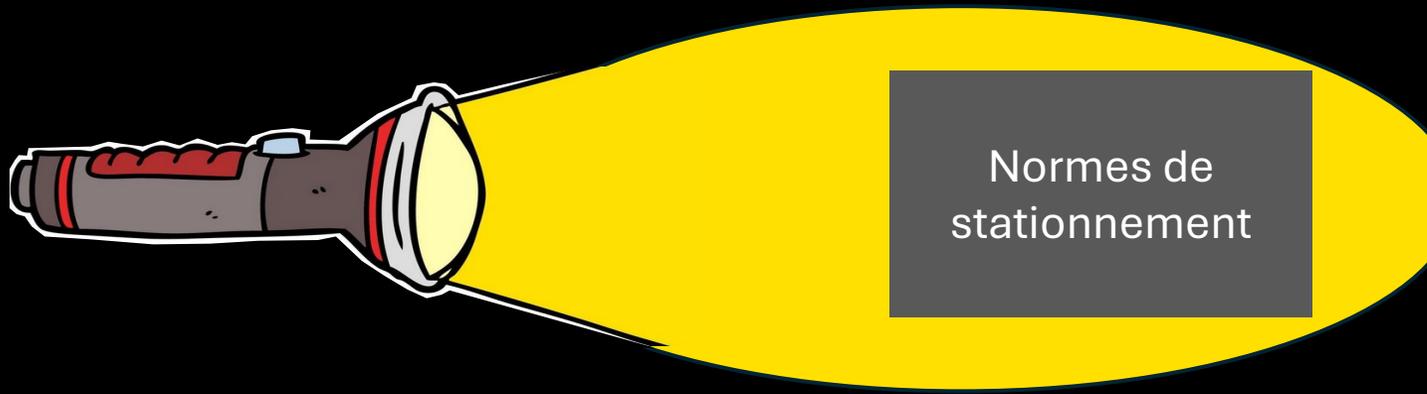
Normes de  
stationnement

Stationnement en  
ouvrage

Stationnement  
gratuit sur voirie

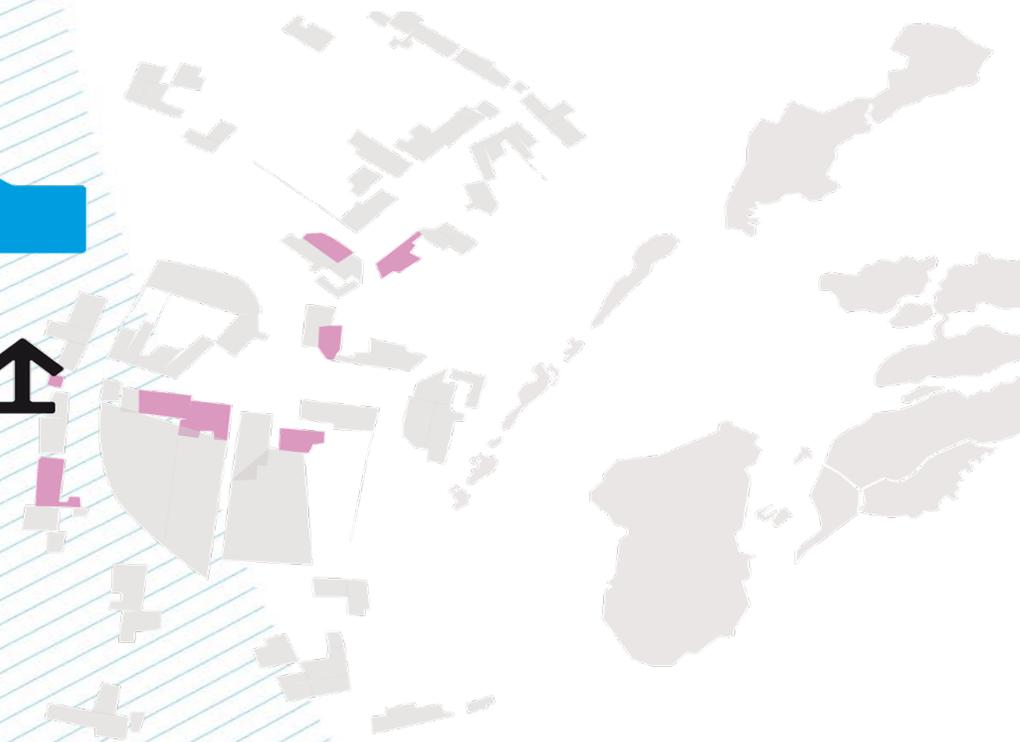
Stationnement  
privé

**Stationnement : qu'observe-t-on ?**



# Evaluation du POA Mobilité

Le règlement sur le stationnement relatif  
à l'habitat



Agence  
d'urbanisme  
de Strasbourg  
Rhin supérieur

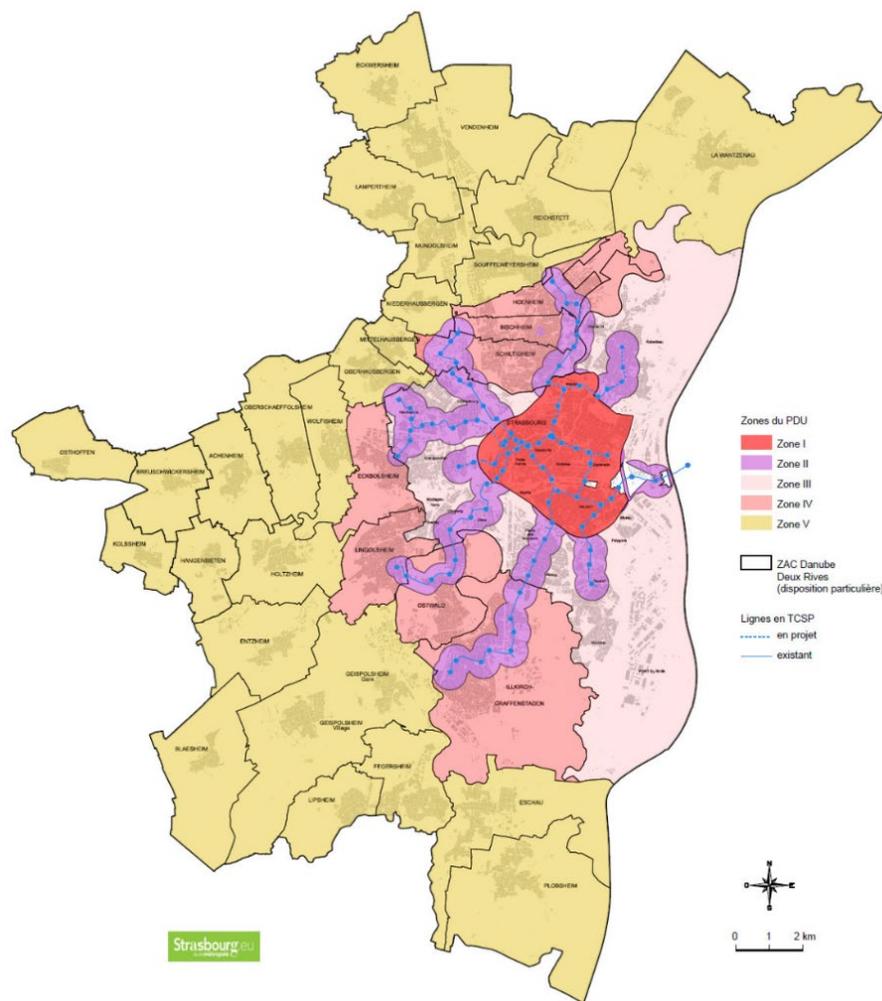


# Introduction

- L'article 12 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Eurométropole de Strasbourg, adopté en 2019, définit les normes de stationnement qui s'appliquent aux bâtiments à construire.
- Le PLUi précise que la politique de stationnement doit permettre de « répondre aux besoins des habitants [tout en facilitant] le report modal vers les alternatives à l'automobile, en particulier dans les secteurs les plus contraints et où ces offres alternatives existent ».
- Les travaux entrepris ici dans le cadre de l'évaluation du PLUi s'intéressent spécifiquement aux normes de stationnement voiture et vélo relatives à l'habitat. Elle confronte le règlement aux usages des habitants de l'Eurométropole de Strasbourg afin de mesurer le niveau d'adéquation entre ceux-ci et les objectifs du PLUi.

# Le règlement du stationnement voiture

# Règlement du stationnement relatif à l'habitat pour les véhicules motorisés



La norme doit être **suffisamment dimensionnante** pour éviter de **générer du stationnement sur la voie publique**

et

**justement proportionnée** pour **maitriser les coûts de construction**

et

**encourager le report modal de la voiture vers des modes moins carbonés** dans les zones où il existe une offre alternative en transport

	Nombre de places par logement		
	logement $\leq$ 2 pièces	logement $>$ 2 pièces	
	Minimum		Maximum
Zone I	0,5	0,8	Non réglementé
Zone II	1	1	Non réglementé
Zone III	1	1,5	Non réglementé
Zone IV	1,2	1,8	Non réglementé
Zone V	1,5	2	Non réglementé

# Un règlement cohérent avec les objectifs fixés

Besoin de stationnement de l'ensemble des ménages par rapport à la norme minimale de stationnement

Zone I	Zone II	Zone III	Zone IV	Zone V
110 %	92 %	72 %	70 %	83 %

Types de ménages pour lesquels la norme de stationnement ne répond pas au besoin de stationnement

Composition des ménages	Zone I	Zone II	Zone III	Zone IV	Zone V
1 personne	Répond	Répond	Répond	Répond	Répond
2 personnes	Ne répond pas	Ne répond pas	Répond	Répond	Répond
3 personnes	Ne répond pas	Ne répond pas	Ne répond pas	Répond	Répond
4 personnes	Ne répond pas	Ne répond pas	Répond	Répond	Ne répond pas
5 personnes et +	Ne répond pas	Ne répond pas	Répond	Répond	Ne répond pas

■ Répond au besoin de stationnement  
■ Ne répond pas au besoin de stationnement

**Zone 1 :** Insuffisance de la norme de stationnement par rapport au besoin des habitant

**Zone 2 :** La norme répond de justesse au besoin des habitants → zone tendue

**Zones 3, 4 et 5:** La norme de stationnement est très supérieure au besoin → risque de générer de la vacance

# Le règlement du stationnement vélo

# Un règlement nouveau sur le stationnement vélo

- Pour répondre à l'augmentation de la pratique du vélo, il est important de répondre au besoin en stationnement des cyclistes. Le PLUi de l'Eurométropole de Strasbourg, adopté en 2019, a introduit **pour la première fois** des dispositions relatives au stationnement des bicyclettes.
- Le règlement relatif à l'habitat (hors maison individuelle) préconise :
- La création d'un local dédié au stationnement vélo d'au moins 10m<sup>2</sup> ;
- Une **surface affectée au local vélo au moins égale à 3% de la surface plancher de l'opération** (équivalent à 2 places de stationnement pour 100m<sup>2</sup>), sans qu'elle ne puisse représenter une surface inférieure à 1,5m<sup>2</sup> par logement ;
- 2% de la surface de stationnement dédiée aux vélos spécifiquement allouée aux vélos cargo ;
- L'accessibilité de plain-pied de 2/3 au moins de la surface allouée au stationnement vélo (sauf si commerces au RDC) ;
- Un espace dédié au stationnement couvert, éclairé et présentant une fermeture sécurisée.
- Le règlement considère qu'une place de stationnement vélo équivaut à une surface minimum de 1,5m<sup>2</sup>.

# De nouvelles dispositions qui répondent à une demande réelle

Besoin en stationnement vélo d'un ménage type dans un logement récent

	Zone I	Zone II	Zone III	Zone IV	Zone V
Nombre moyen de vélos par ménage	1,26	1,14	1,20	1,65	2,18
% de la surface plancher nécessaire pour répondre au besoin en stationnement vélo	3,9 %	3,5 %	3,7 %	4,1 %	4 %

- Le règlement sur le stationnement vélo répond à une demande réelle
- le besoin en stationnement vélo est déjà supérieur à ce que la réglementation préconise

# Une surface en stationnement vélo insuffisante y compris dans l'habitat qualitatif

## Surfaces minimales recommandées par type de logement

T1	28 m <sup>2</sup>
T2	45 m <sup>2</sup>
T3	62 m <sup>2</sup>
T4	79 m <sup>2</sup>
T5	96 m <sup>2</sup>

Source : Rapport Girometti-Leclercq

- Le **rapport Girometti-Leclercq sur la qualité du logement** propose un référentiel sur la qualité du logement qui estime notamment les surfaces minimales acceptables pour qu'un logement soit considéré qualitatif.
- Les critères de qualité d'usage d'un logement nécessaires à l'éligibilité au dispositif **Pinel+**, se basent sur ce référentiel.

## Besoin en stationnement vélo d'un ménage type dans un logement respectant les préconisations minimales du rapport Girometti-Leclercq

	Zone I	Zone II	Zone III	Zone IV	Zone V
<b>Nombre moyen de vélos par ménage</b>	1,26	1,14	1,20	1,65	2,18
<b>% de la surface plancher nécessaire pour répondre au besoin en stationnement vélo</b>	<b>3,5 %</b>	<b>3,2 %</b>	<b>3,3 %</b>	<b>3,9 %</b>	<b>4,4 %</b>

→ **Confirmation d'une demande en stationnement vélo supérieure à ce que propose la norme**

# Conclusion

- L'évaluation du règlement du stationnement pour les véhicules motorisés et les vélos montre que ce dernier répond aux besoins de la population tout en accompagnant la transition du territoire vers des modes de déplacement moins carbonés, en **cohérence avec les exigences du PLUi** ;
- **Des ajustements peuvent cependant être envisagés** pour correspondre au mieux à la réalité des pratiques des habitants de l'Eurométropole de Strasbourg et aux besoins futurs ;
- Se pose alors la **question des futurs équilibres à trouver** par rapport à l'espace alloué aux différents usages au sein des opérations, dans un contexte d'augmentation des coûts de construction, de raréfaction du foncier et de renforcement des normes environnementales.

Stationnement  
payant sur voirie

Stationnement en  
P+R

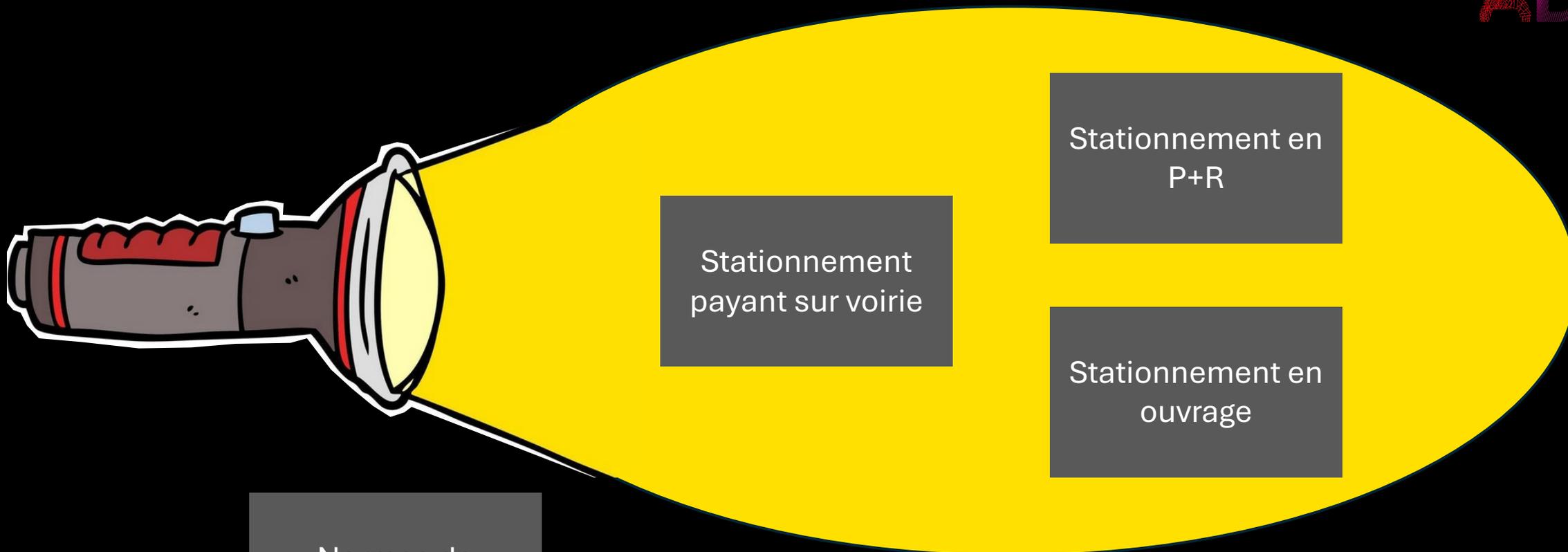
Normes de  
stationnement

Stationnement en  
ouvrage

Stationnement  
privé

Stationnement  
gratuit sur voirie

**Stationnement : qu'observe-t-on ?**



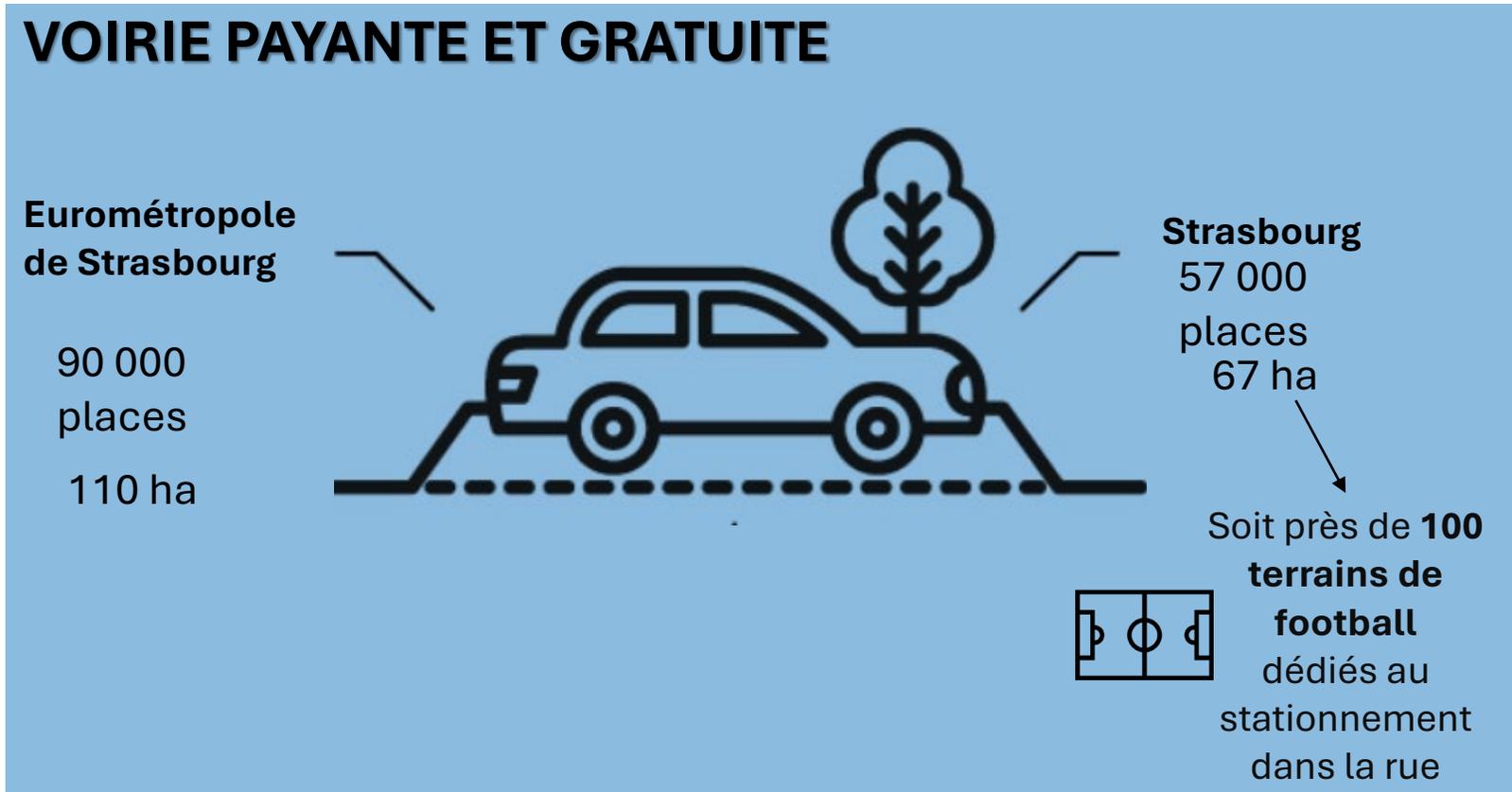
Normes de stationnement

Stationnement gratuit sur voirie

Stationnement privé

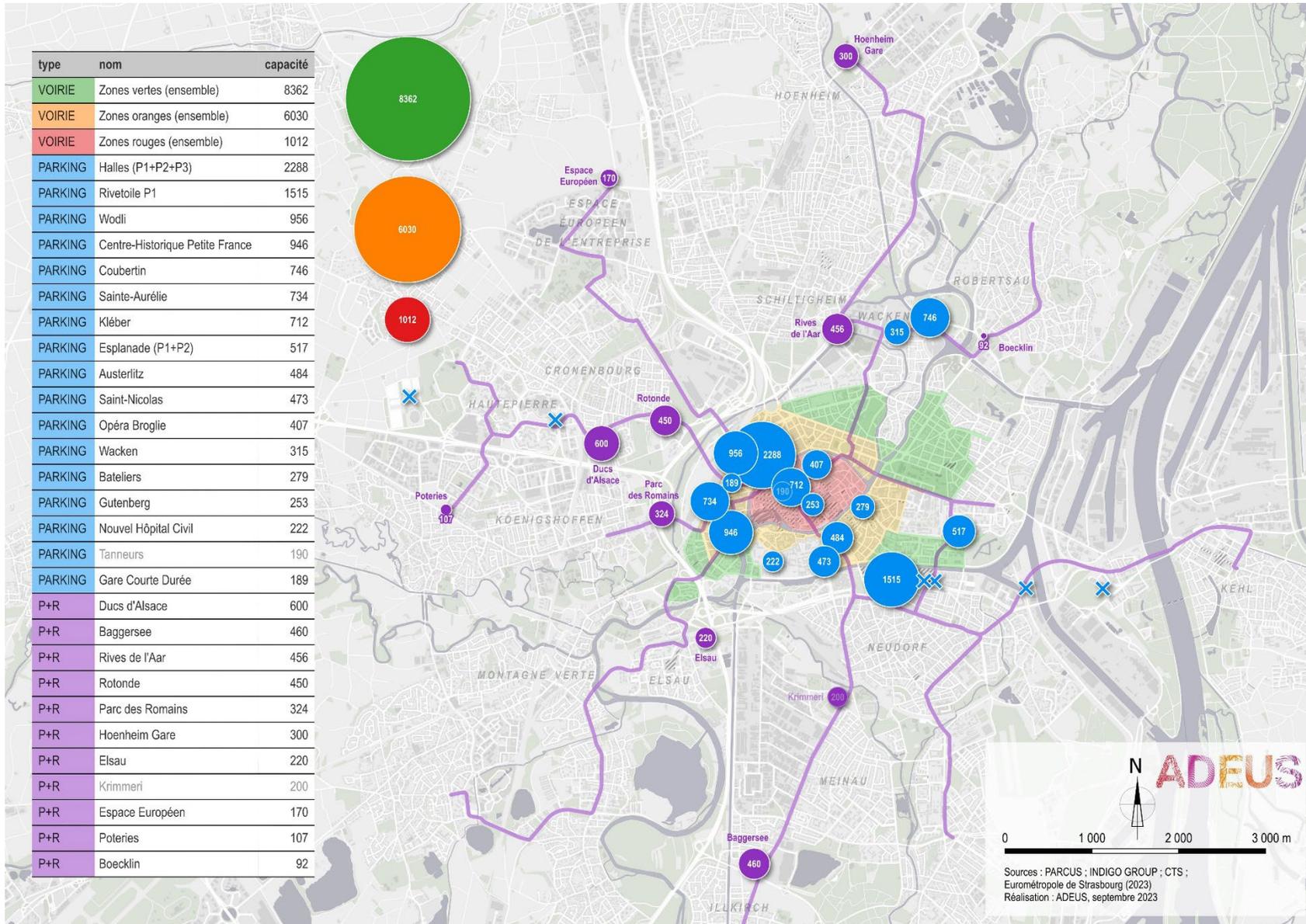
**Stationnement : qu'observe-t-on ?**

L'essentiel de l'offre est privative, mais la part la plus visible est publique !

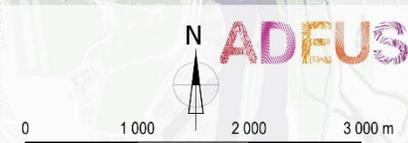


# L'offre en stationnement dans l'Observatoire

# 30 000 places payantes\* au total en 2022

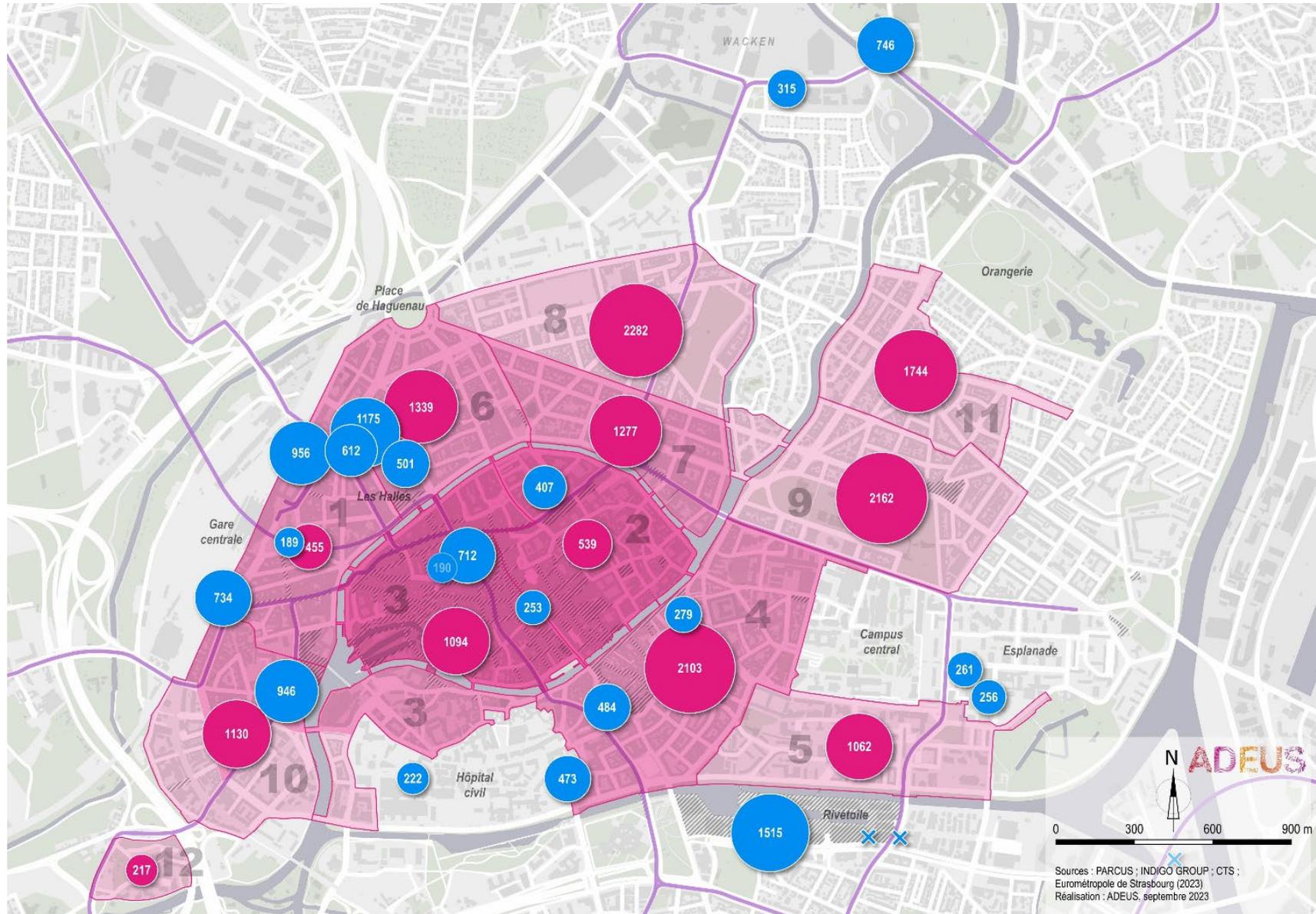


\* P+R gratuit pour les abonnés CTS



Sources : PARCUS ; INDIGO GROUP ; CTS ;  
Eurométropole de Strasbourg (2023)  
Réalisation : ADEUS, septembre 2023

# Offre voirie/parkings publics (hors P+R) : zoom sur le périmètre de stationnement payant



# 30 000 places payantes\* au total en 2022

- La moitié en voirie, l'autre en parking

**15 404**  
**places** en voirie  
payante



**11 226 places**  
en parkings publics



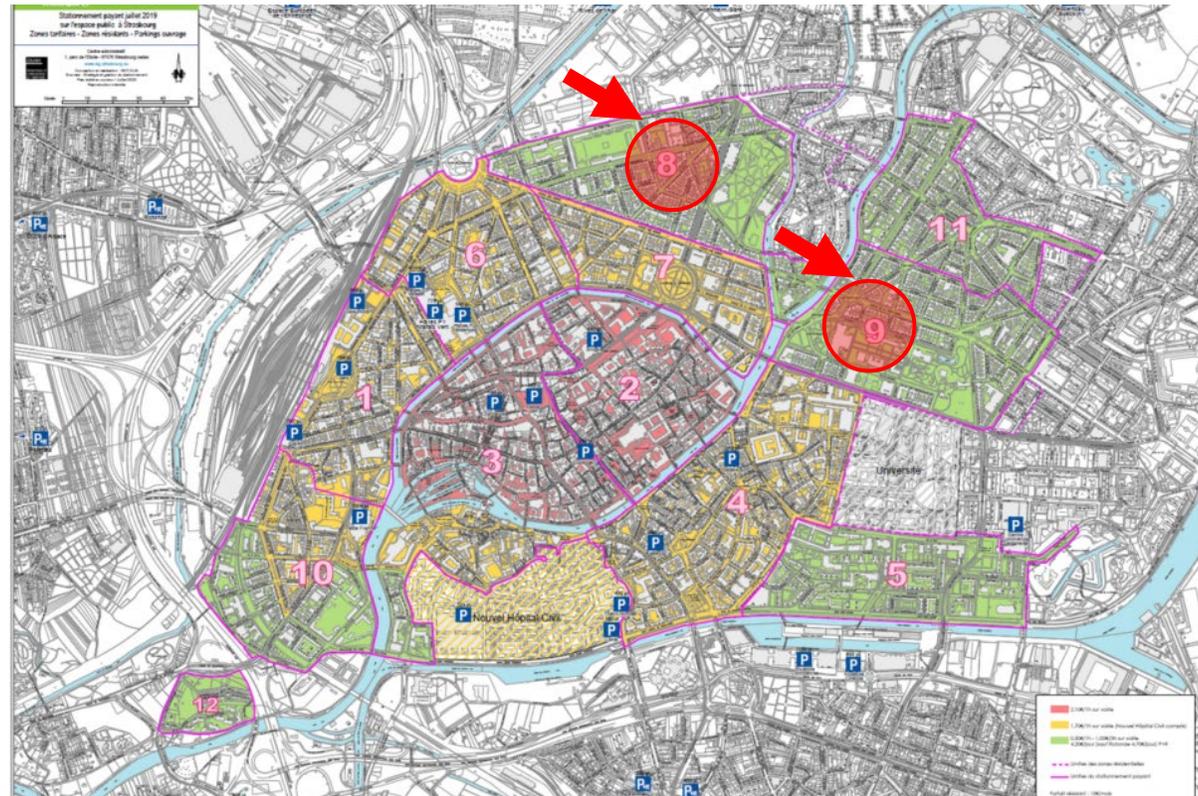
**3 379 places**  
en parkings relais

*\* P+R gratuit pour  
les abonnés CTS*

# Dans le détail ... en voirie

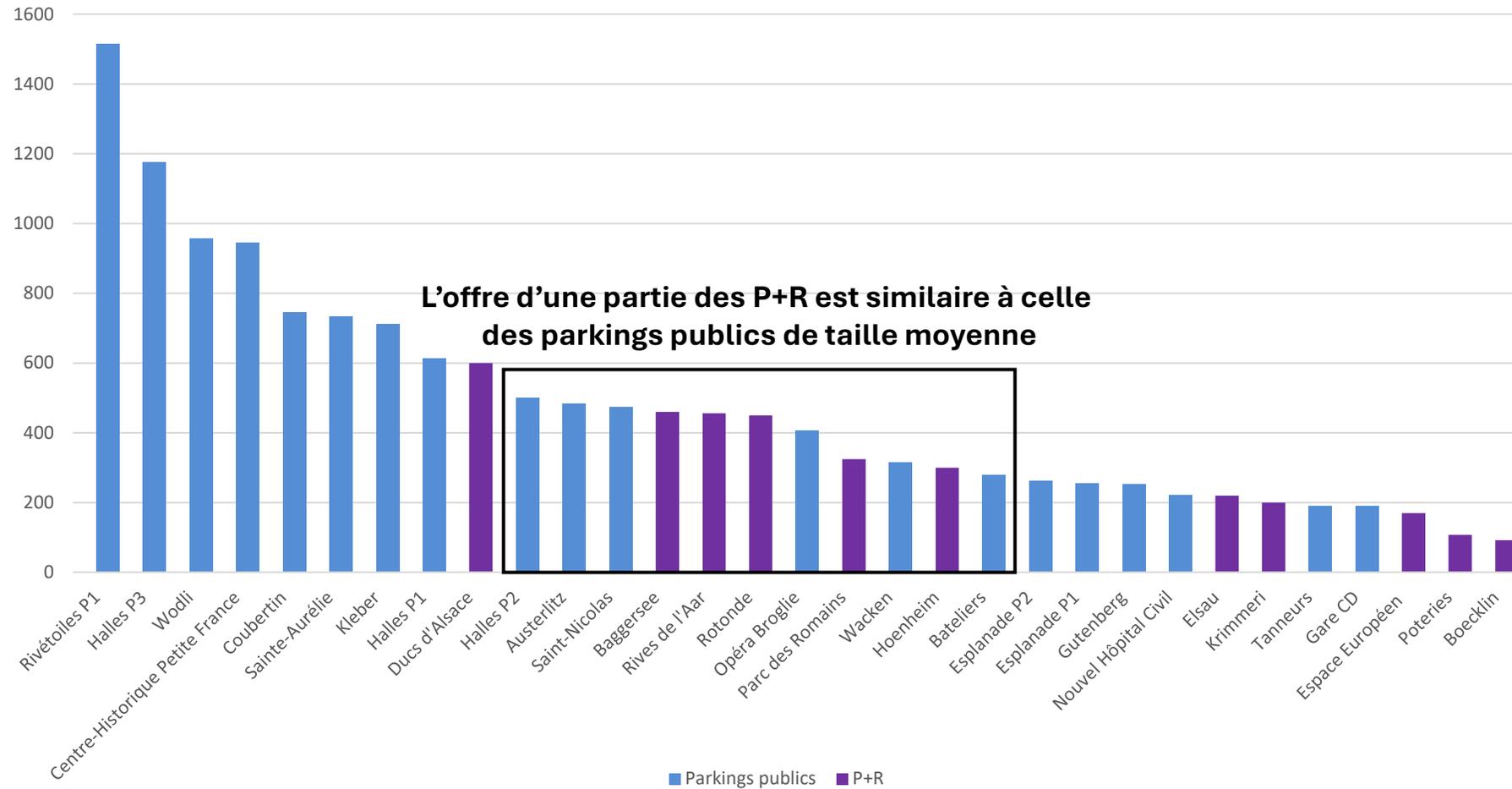
- 15 404 places au total en 2022, dont 1471 places spécifiques (PMR, livraisons, ambulances, etc.)

- \* 1 012 places en **zone rouge**
  - \* 6 030 places en **zone orange**
  - \* 8 362 places en **zone verte**
- 
- \* A elles seules, les **zones résidentes 8 et 9** représentent **près d'un tiers de l'offre** en stationnement en voirie



# Dans le détail ... en parkings

Offre de stationnement des parkings en ouvrage et des parkings relais



# Fréquentation

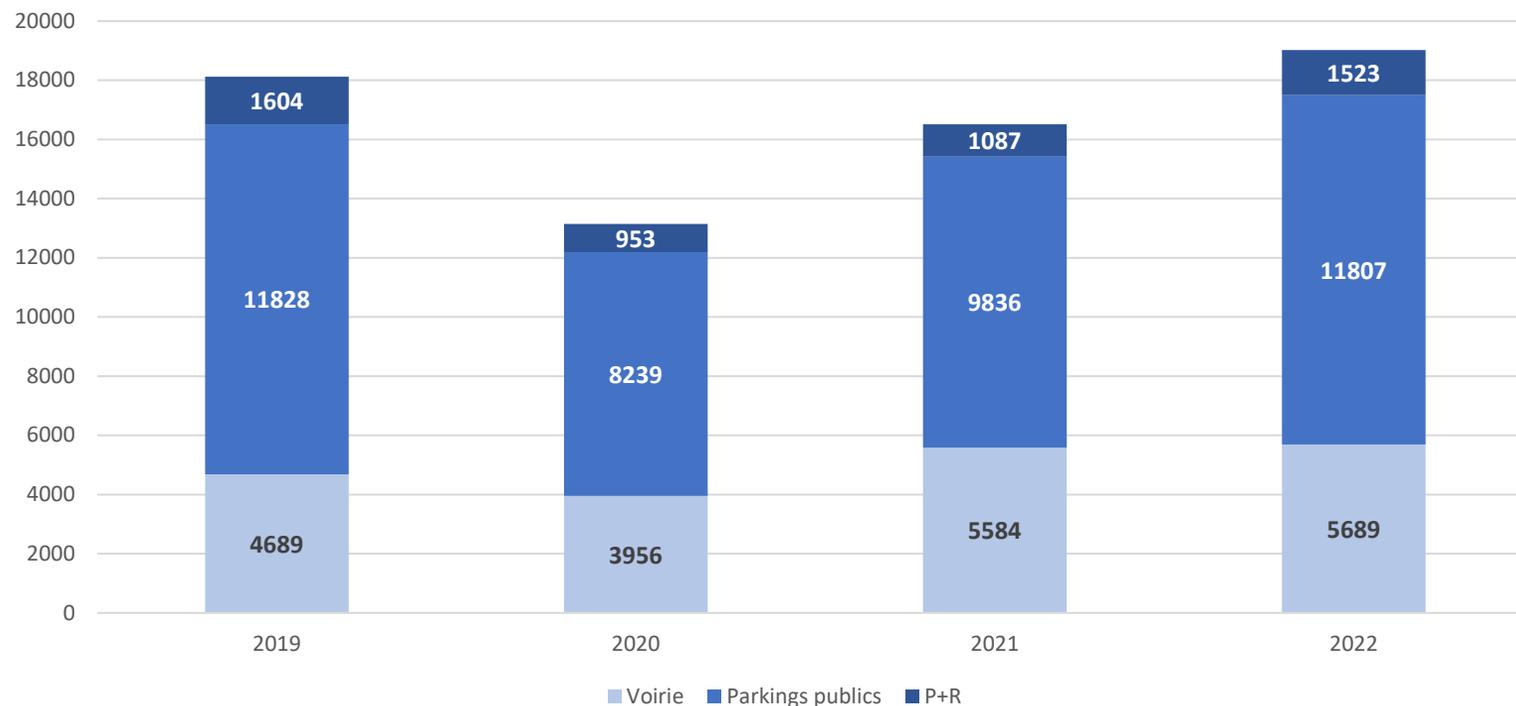
# L'évolution de la fréquentation depuis 2019

De manière structurelle, les parkings ont globalement retrouvé leur fréquentation de la période pré-Covid19. Certaines exceptions existent néanmoins :

**- 10 à 30% de fréquentation : Les Halles et les parkings de gare (dont P+R Hoenheim Gare)**

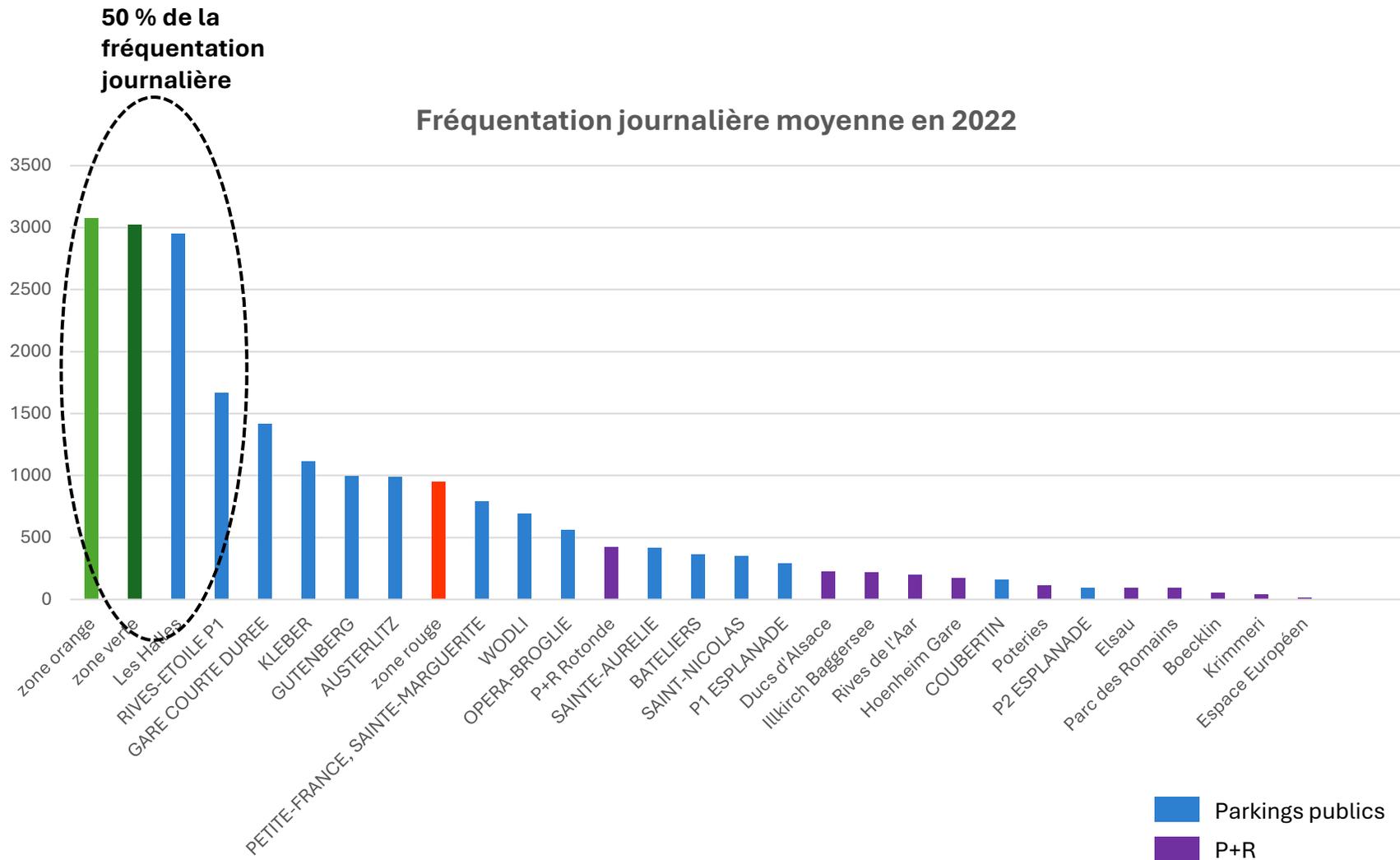
**+ 10 à 30% de fréquentation : Petite-France, Kléber, P+R Poterie, P+R Elsau, P+R Illkirch**

Fréquentation journalière moyenne du stationnement entre 2019 et 2022 (hors mois de décembre)\*

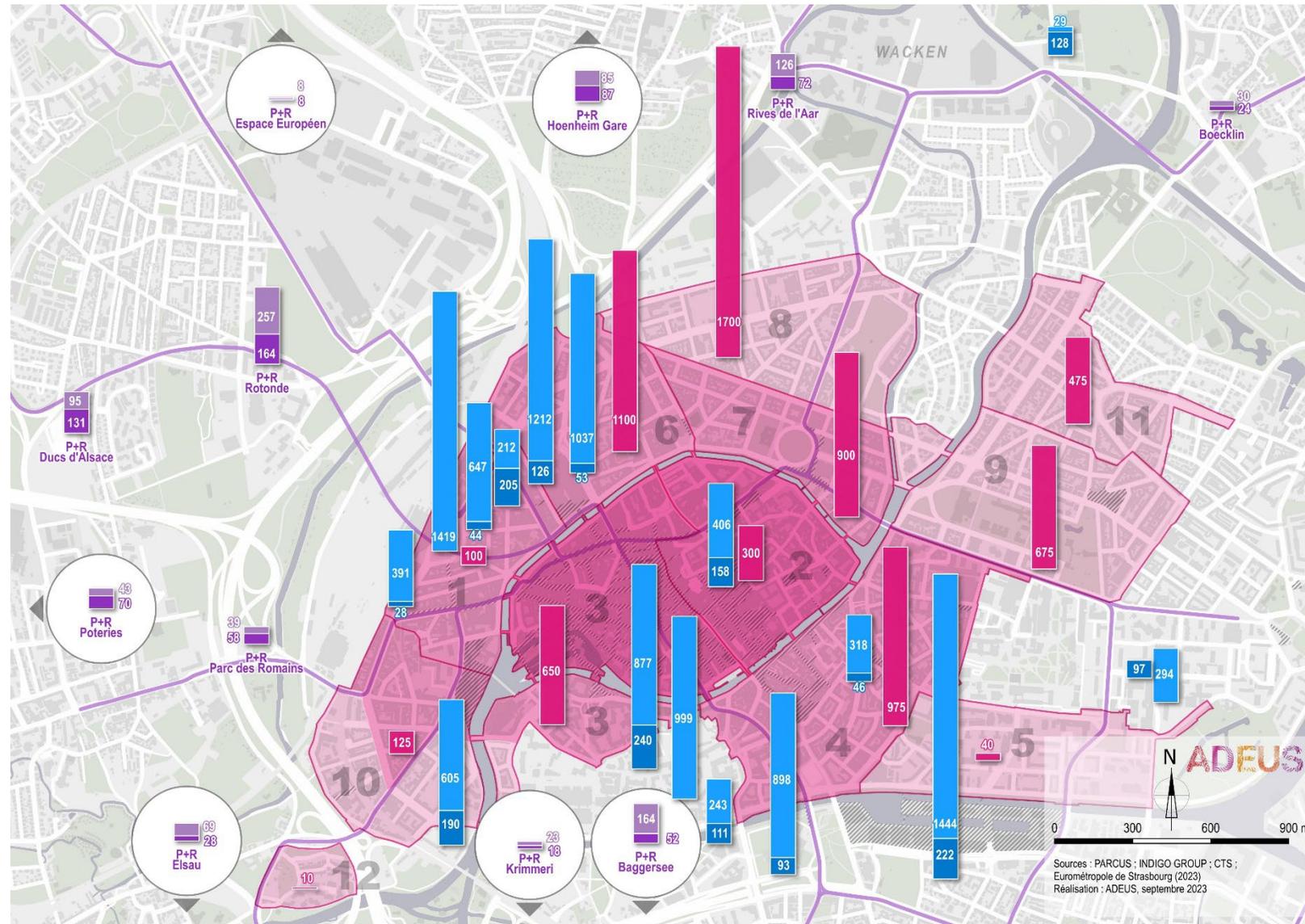


\* On ne considère que le stationnement payant pour la voirie. Seul novembre est pris en compte pour les parkings INDIGO et les P+R en 2019.

# Fréquentation en voirie/parkings en 2022



# Fréquentation en voirie/parkings en 2022

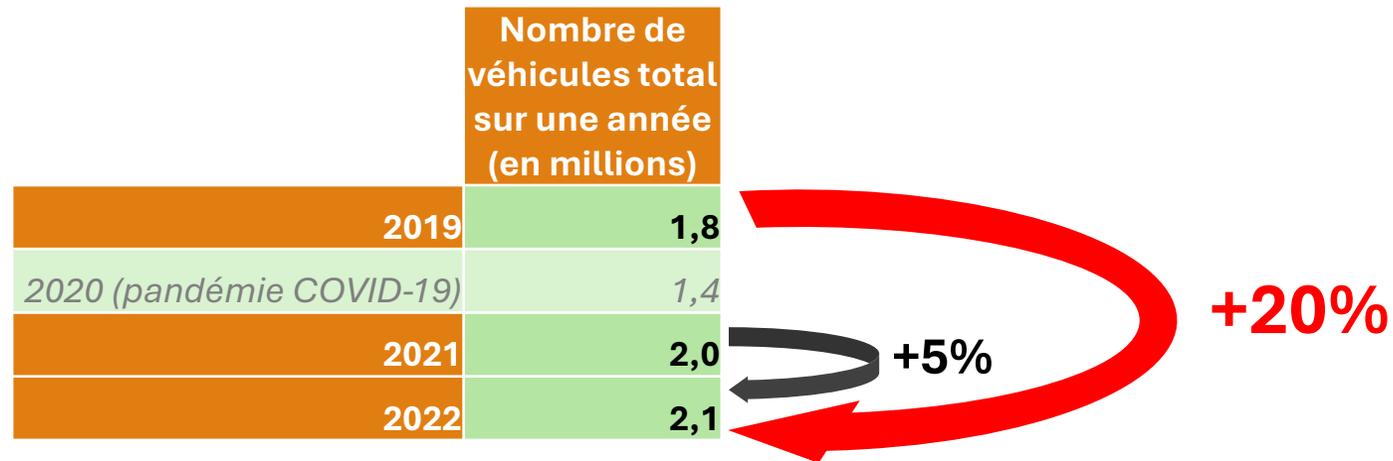


# Dans le détail en voirie ...



# Combien de voitures viennent stationner sur l'espace public payant sur une année?

- 1,8 millions de véhicules en 2019
- 2,1 millions en 2022, soit une augmentation de **20 %** entre 2019 et 2022 !



# ...Et sur une journée?

## 6 900 véhicules par jour en moyenne en 2022

Evolution  
2019/2022

C'est en moyenne 1 000 véhicules supplémentaires chaque jour par rapport à 2019

	2019	2022	Offre (évolution 2019/2022)
Zone rouge	950	↘ 600	=
Zone orange	3 200	↗ 3 300	+ 400 places
Zone verte	1 700	↗ 3 000	+ 500 places



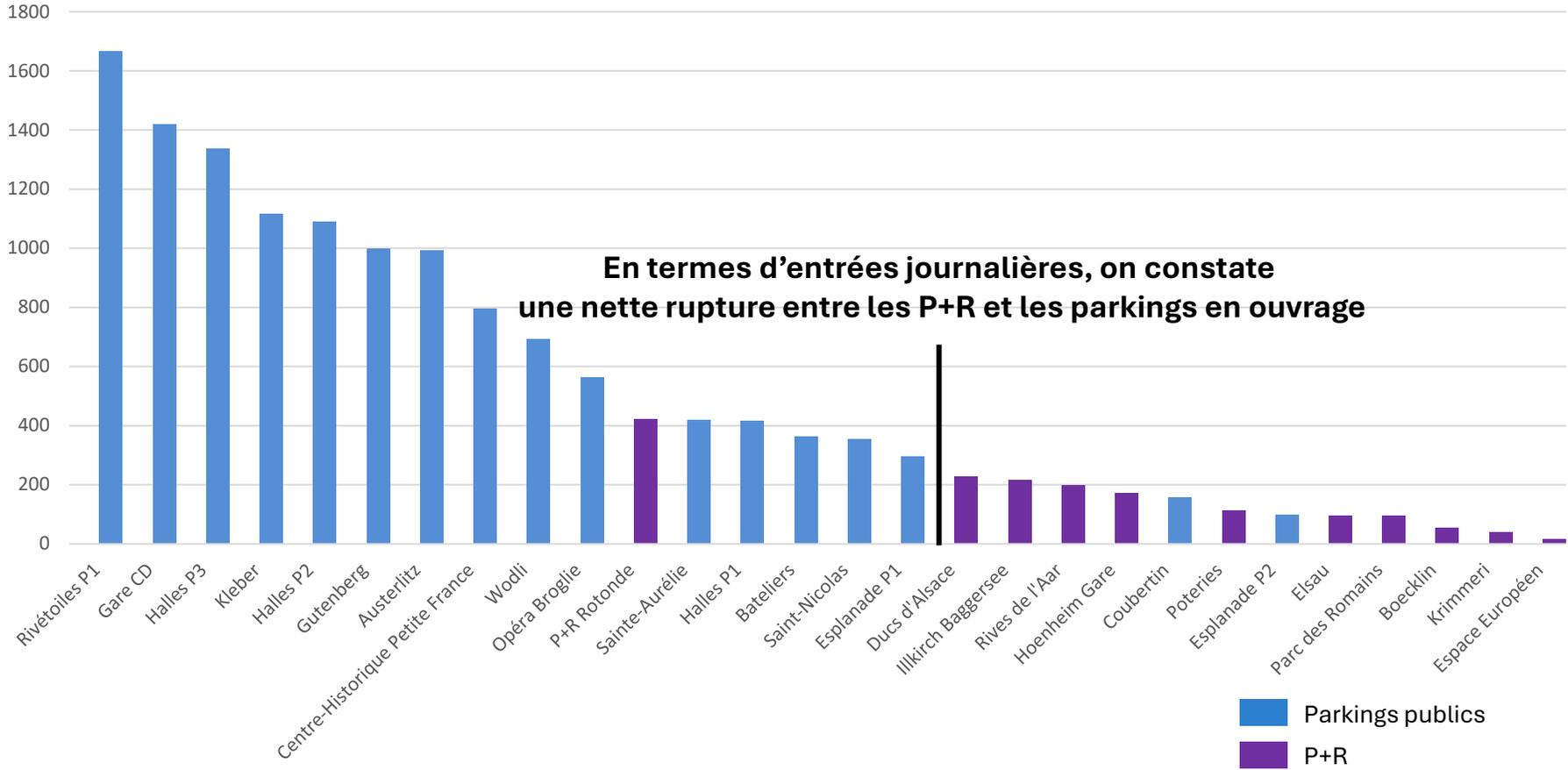


# Dans le détail en parking ...



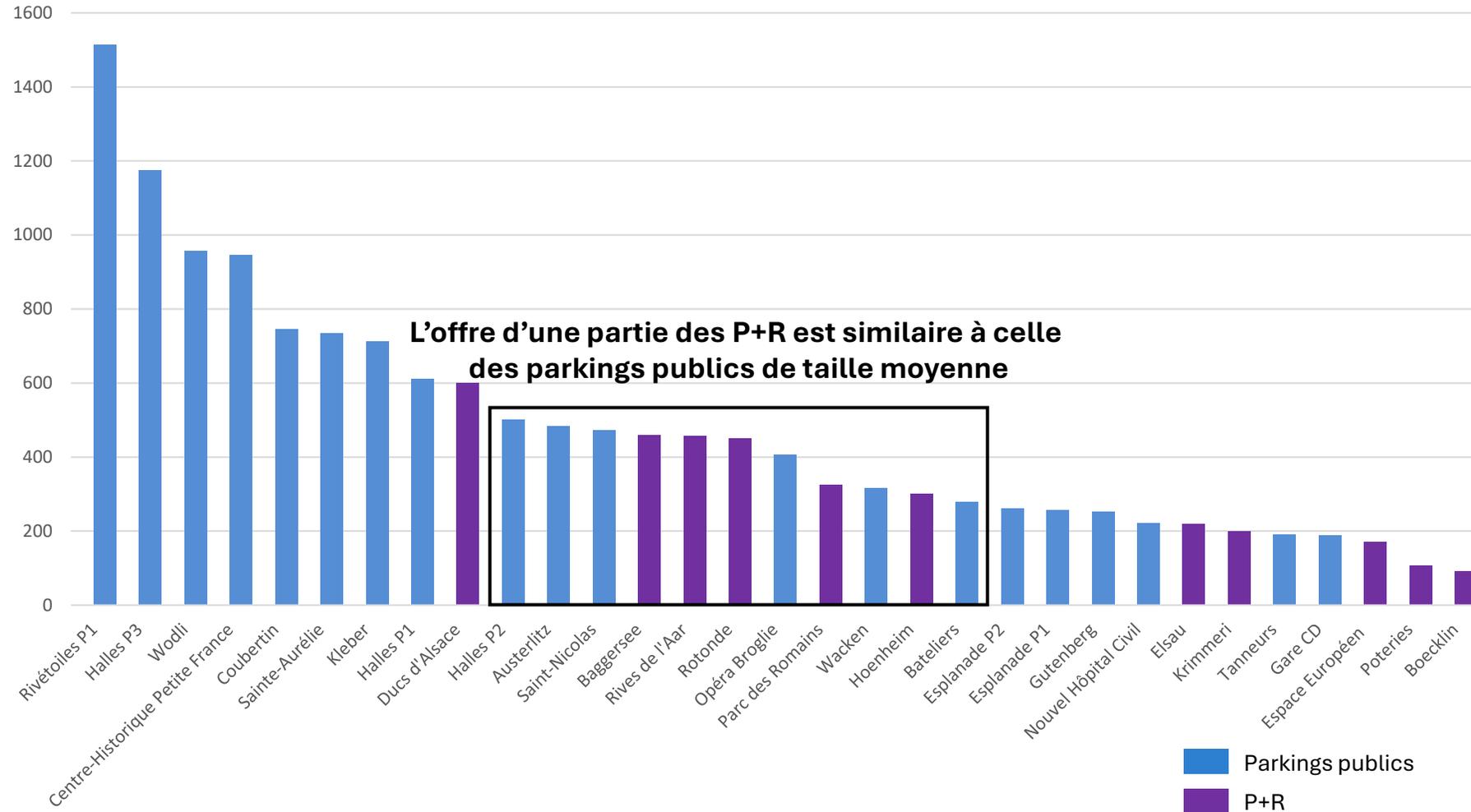
# Parkings publics et parking relais : lesquels comptent le plus d'entrées ?

Fréquentation moyenne journalière des parkings en 2022 (hors mois de décembre)



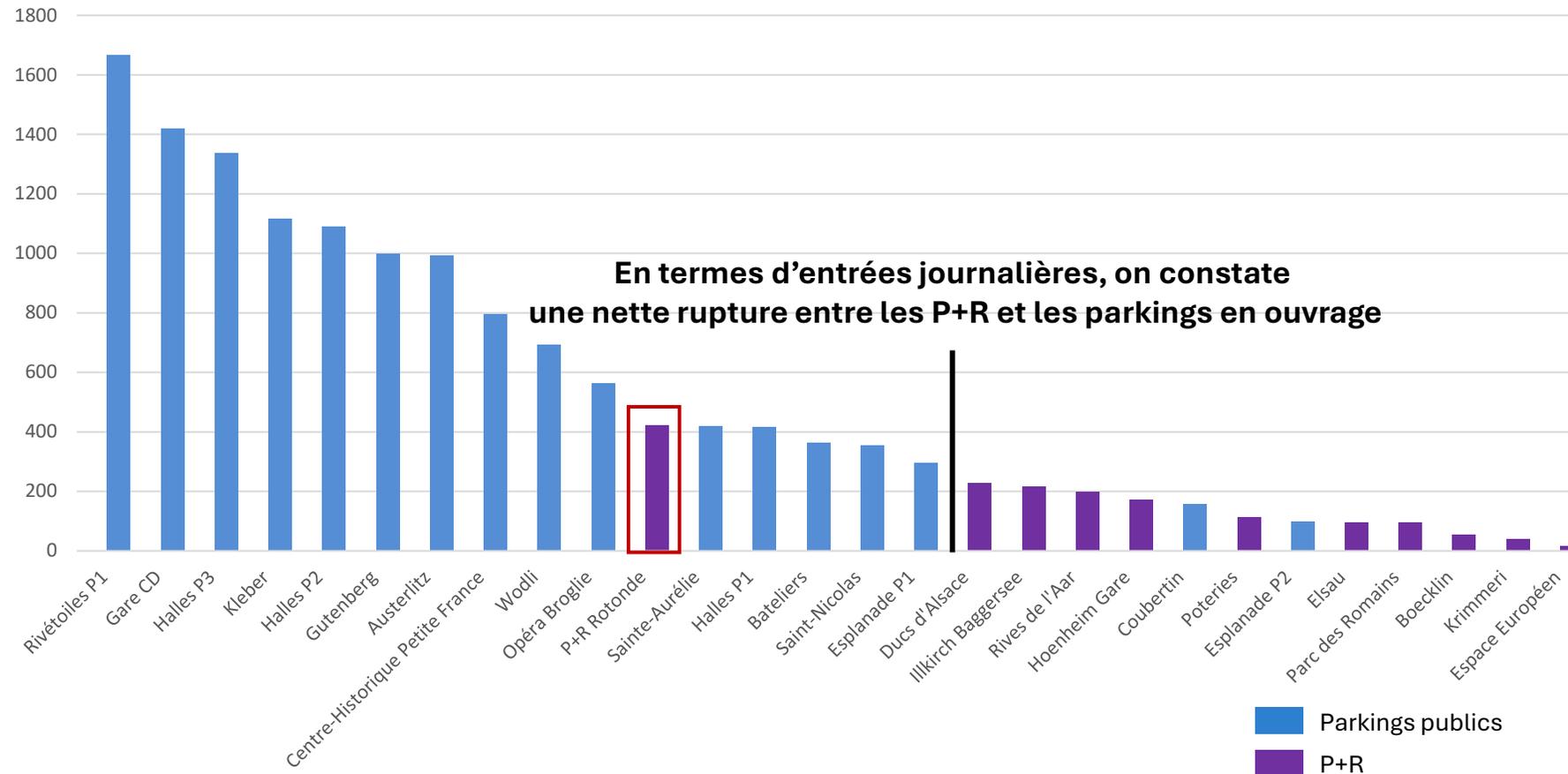
# Souvenez-vous de l'offre !

## Offre de stationnement des parkings en ouvrage et des parkings relais

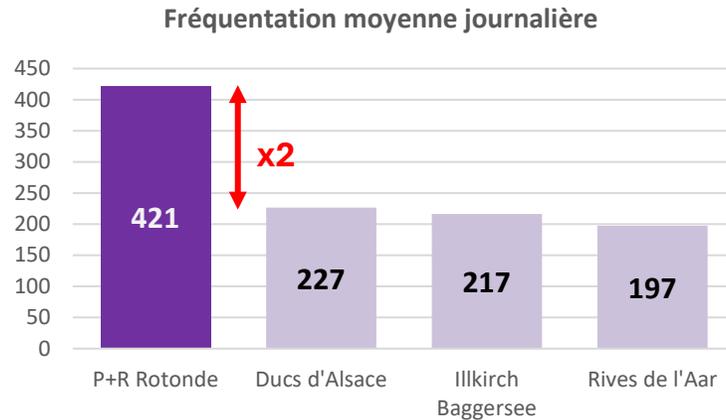


# Parkings publics et parking relais : lesquels comptent le plus d'entrées ?

Fréquentation moyenne journalière des parkings en 2022 (hors mois de décembre)



# Le cas de Rotonde, un P+R différent des autres ?



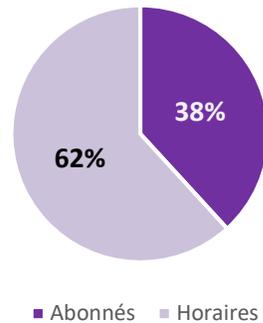
- **Usage intensif par les abonnés**

40% des usagers abonnés sont venus au moins 1 fois par semaine en 2022.

*(20% pour Hoenheim Gare et <10% pour les autres P+R)*

- **Importance pour les flux Domicile - Travail**

+ de 65% du stationnement des abonnés > 7h.



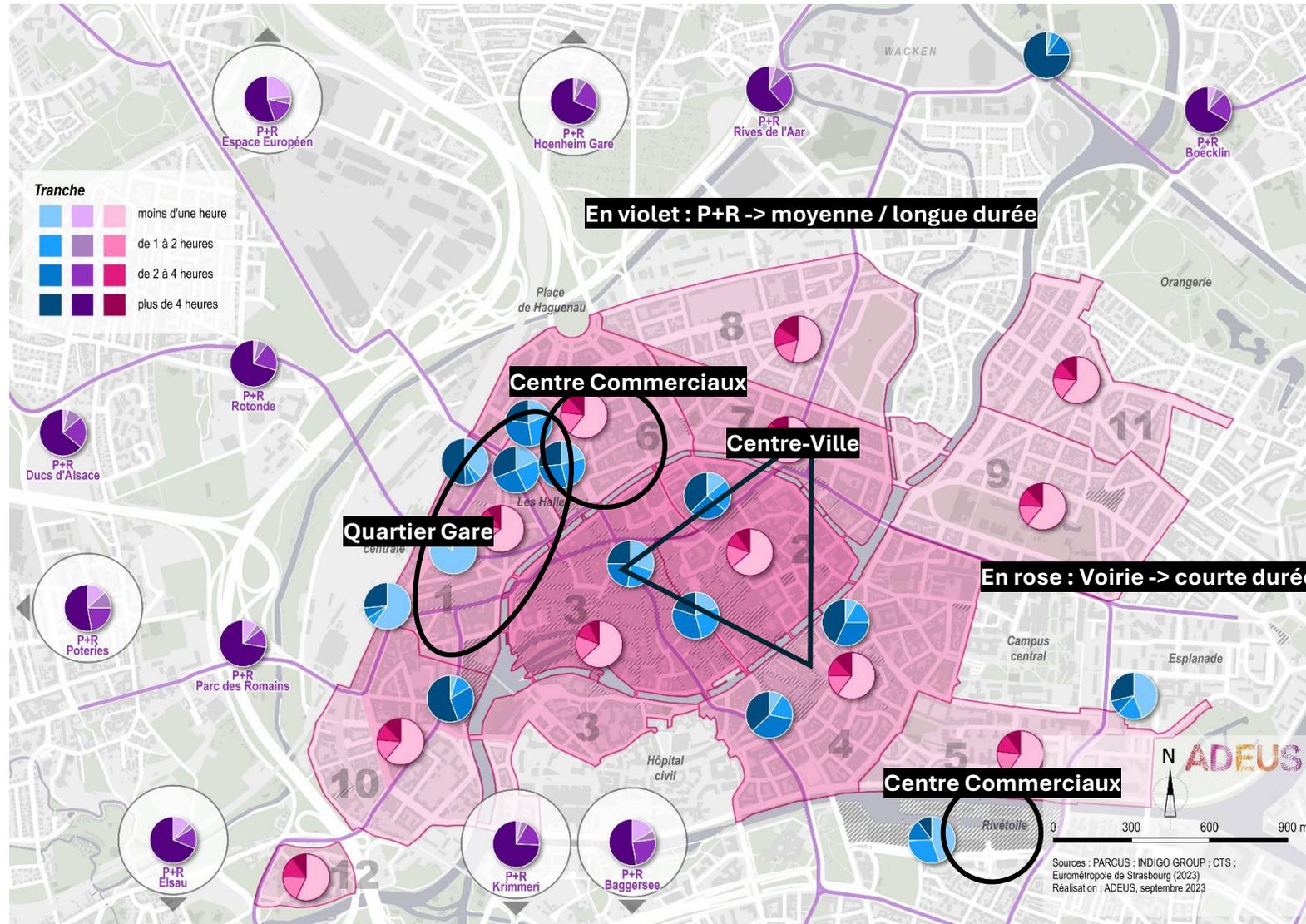
- **Fréquentation équilibrée entre semaine et week-end**

- **Majorité de la fréquentation globale par les « Horaires »**

**Parking « bi-profil » accueillant aussi bien des abonnés pour des motifs « Domicile – Travail » que des occasionnels pour des achats et loisirs.**

# Fonctionnement

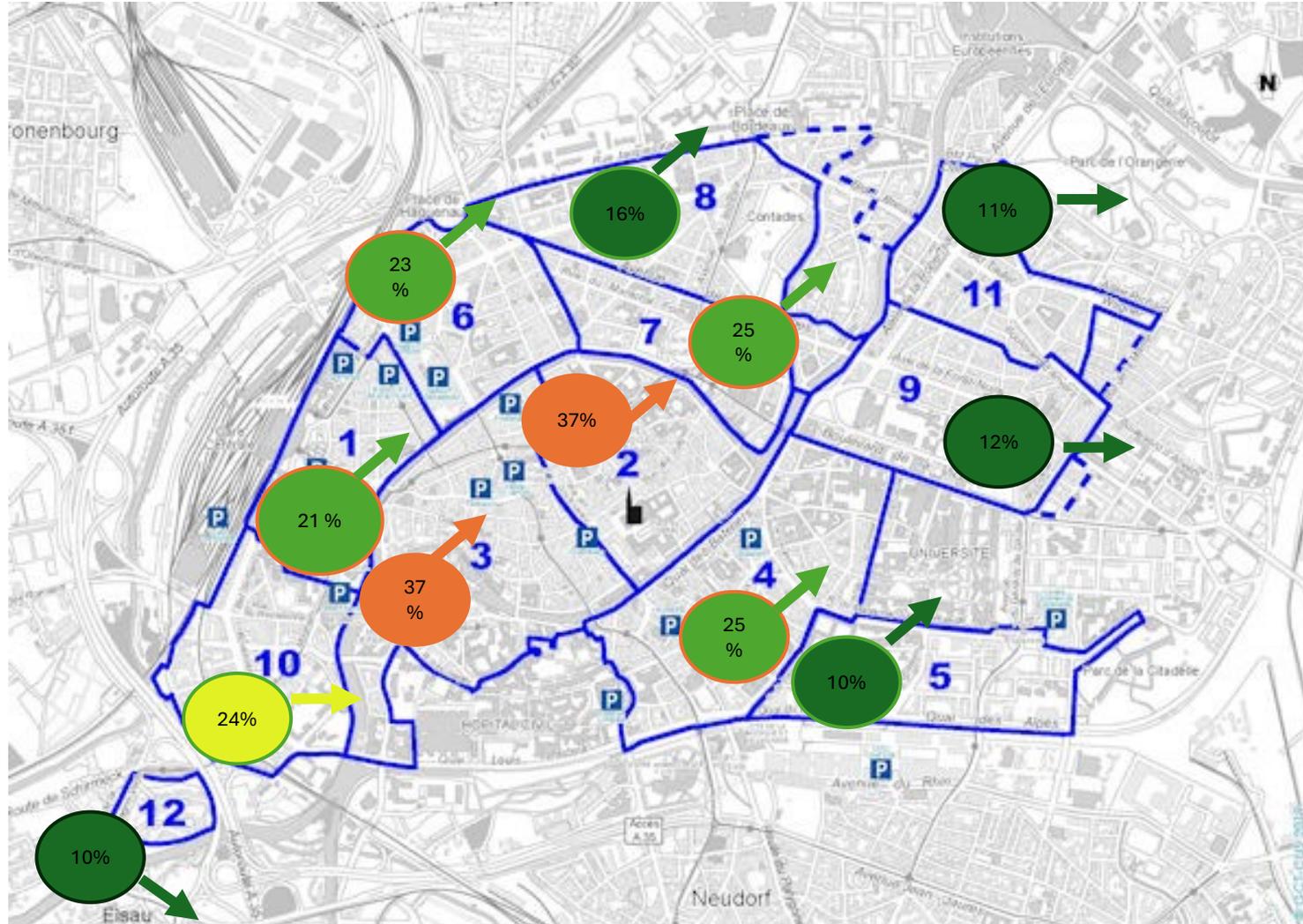
# Durée de stationnement voirie/parking



Pour faire simple : courte durée pour la voirie... et longue durée pour les parkings et P+R

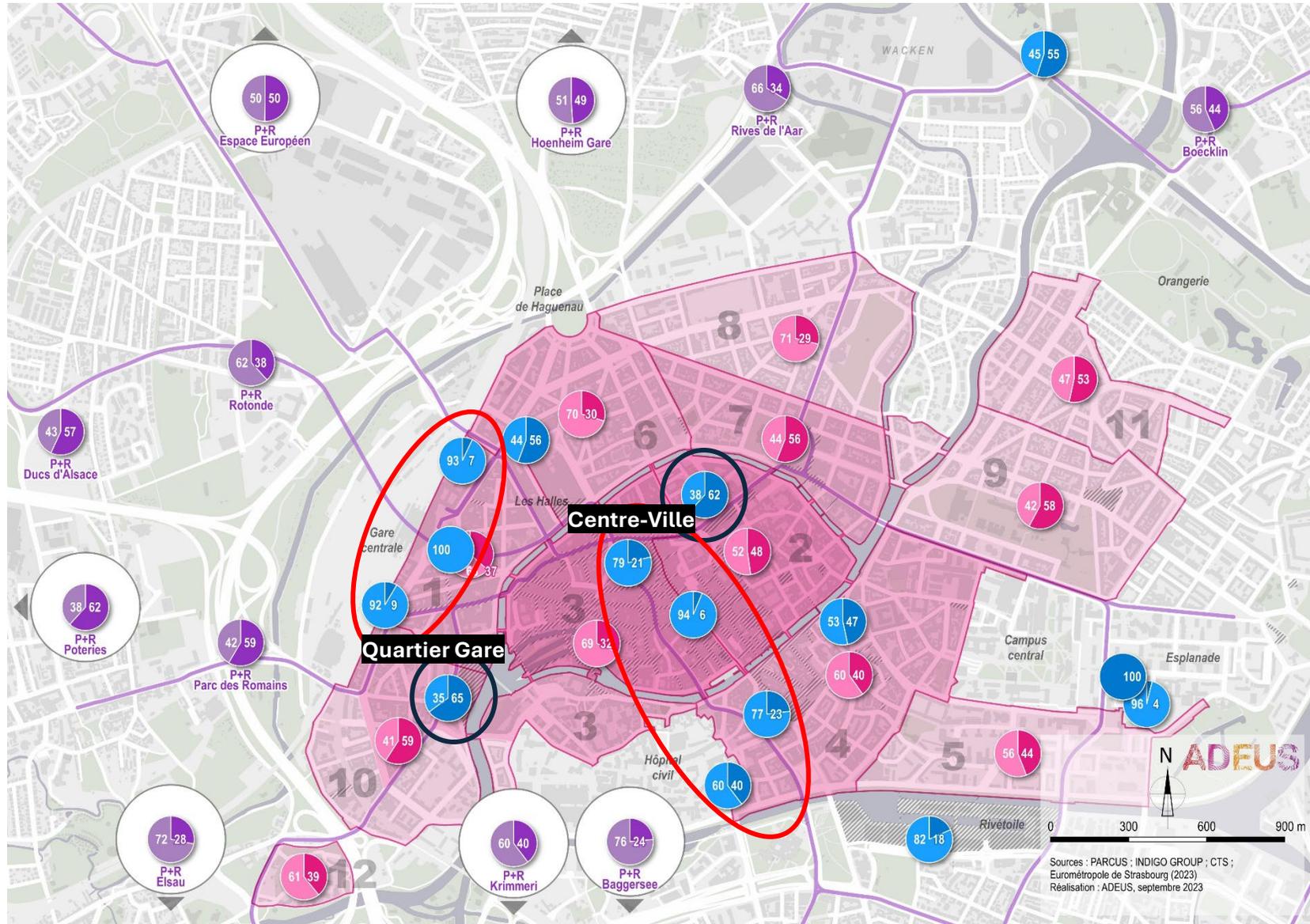
# Durée de stationnement des visiteurs en voirie

% de visiteurs qui stationnent au-delà des durées « cibles » en 2022



**Durées « cibles » :**  
**En zone rouge : 1h**  
**En zone orange : 2h**  
**En zone verte : 4h**

# Répartition des usagers abonnés / horaires



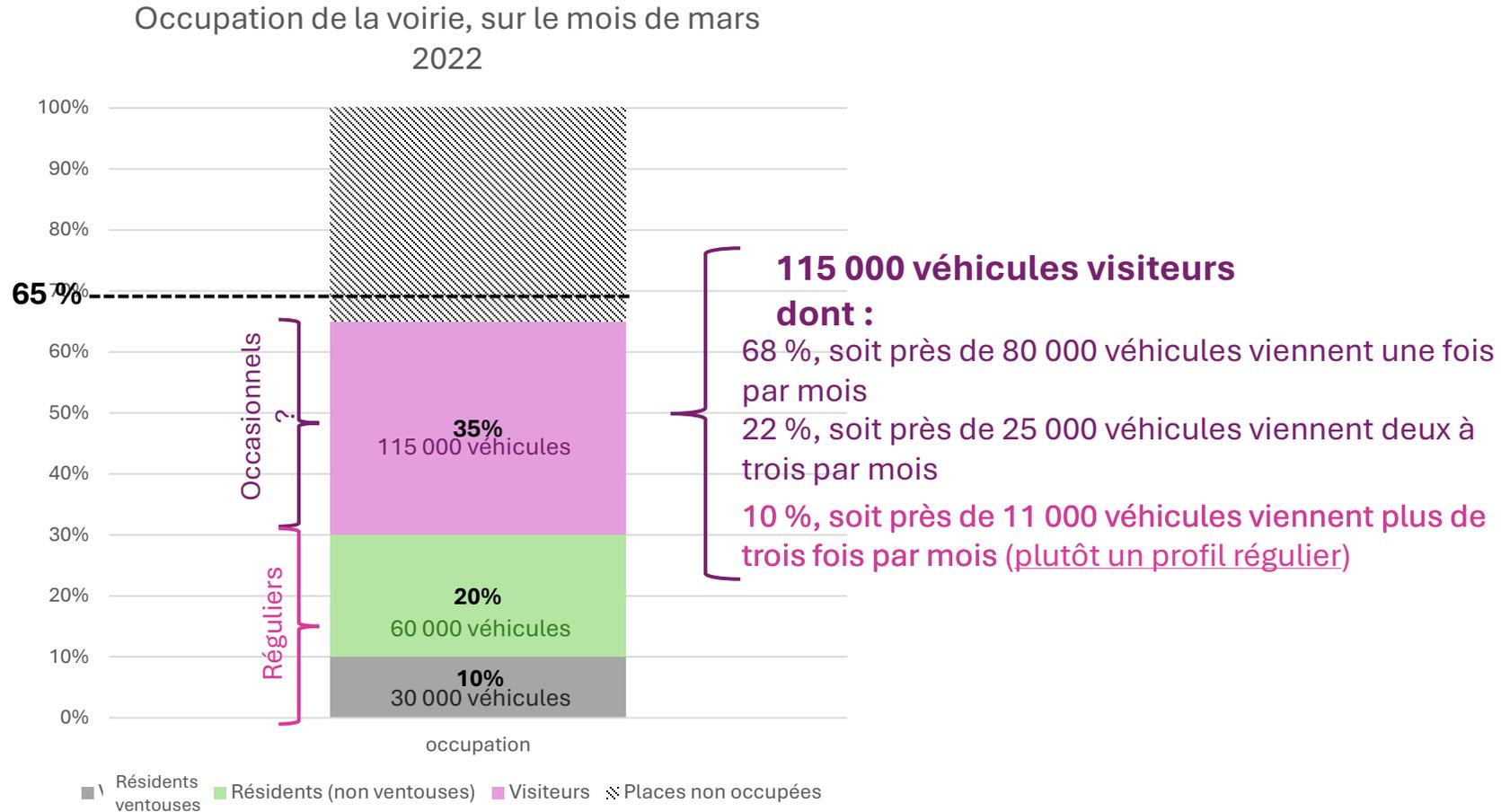
# Dans le détail : type d'utilisateurs des P+R

Les P+R diffèrent des parkings en ouvrage sur le fonctionnement lié au profil des utilisateurs :

- P+R occasionnels : **Achats et Loisirs**
- P+R abonnés : **Domicile – Travail**

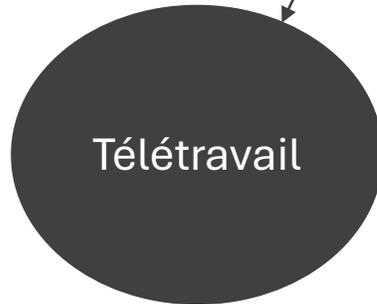
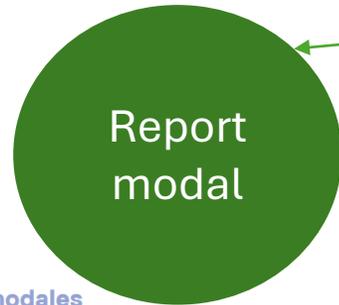
Les parkings en ouvrage voient une **dynamique résidentielle** s'ajouter aux dynamiques de loisirs et de travail pour comprendre l'occupation abonnés / occasionnels.

# Type d'usages de la voirie, en moyenne

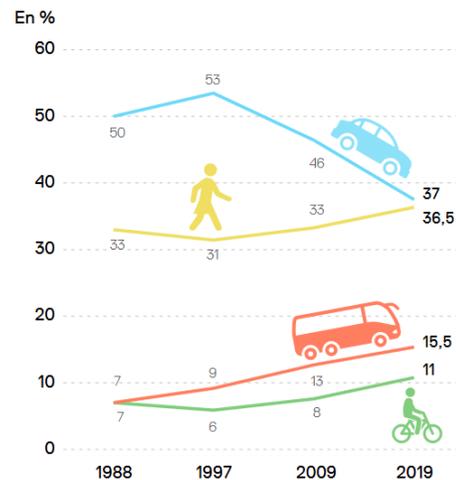


# Type d'usages de la voirie, en moyenne

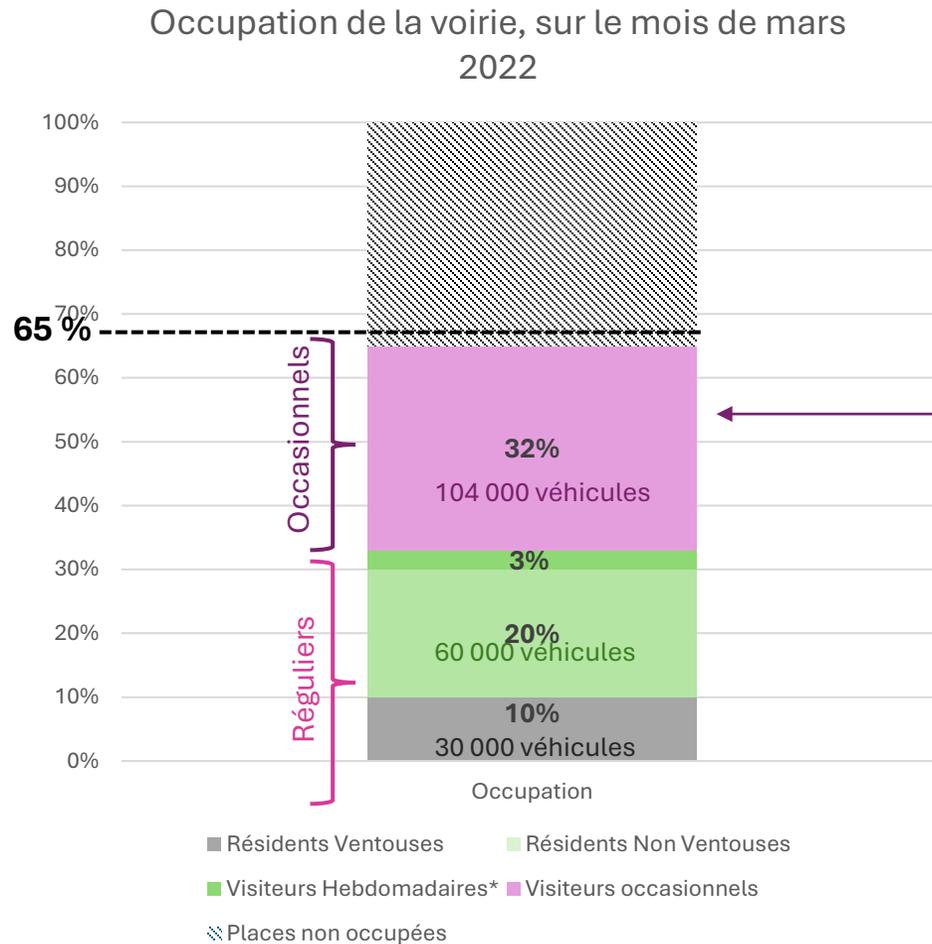
Où sont passés les « pendulaires » ?



Évolution des parts modales lors des quatre enquêtes Mobilité



# Type d'usages de la voirie, en moyenne



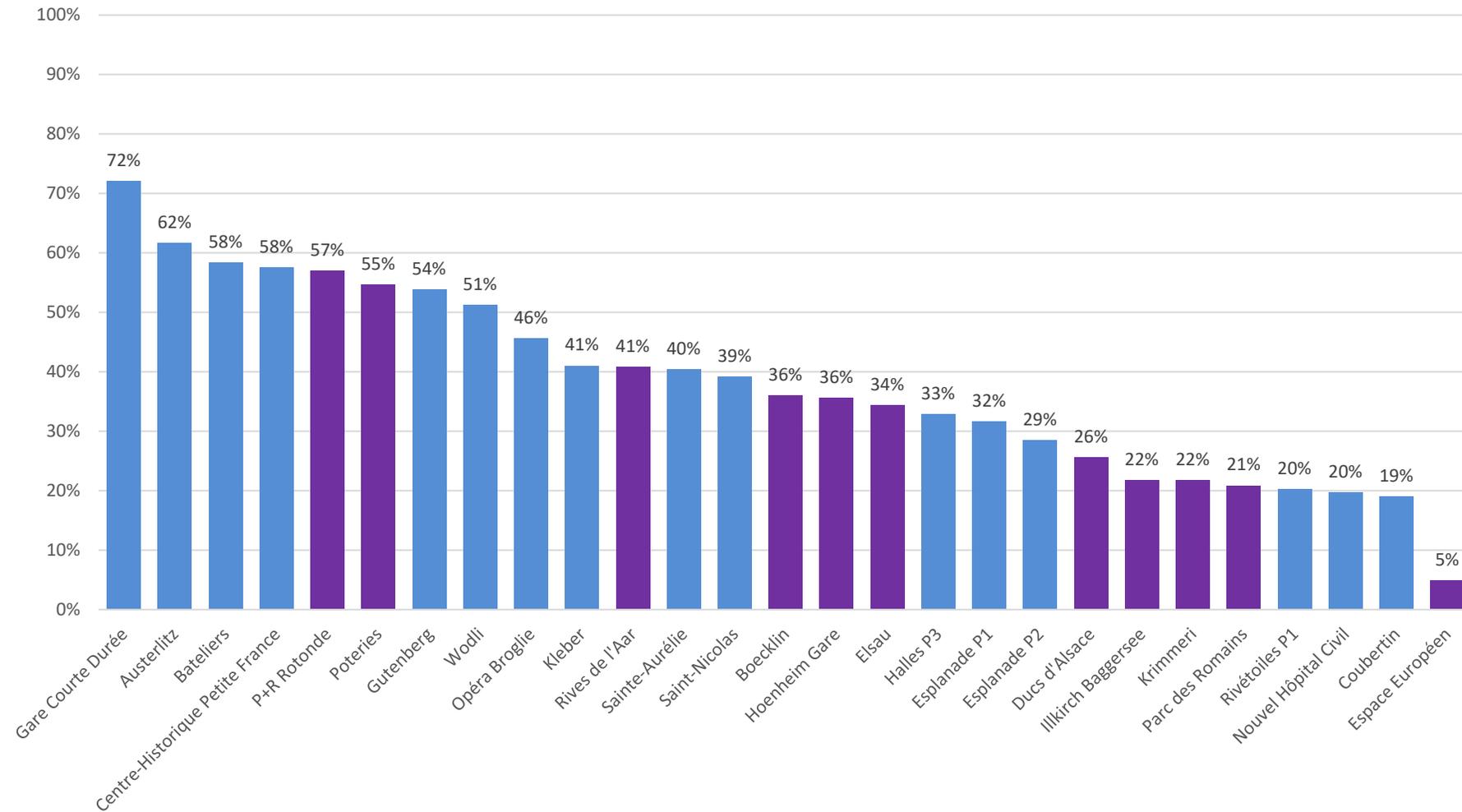
L'occupation de la voirie pour de l'usage régulier et de l'usage occasionnel est la même.

La grande majorité des véhicules non résidents représentent des profils d'utilisateurs occasionnels (moins d'une fois par semaine).

Les utilisateurs réguliers de la voirie sont en très grande majorité des profils de résidents et les personnes venant régulièrement (et qui ne sont pas résidents) vont majoritairement opter pour des solutions alternatives au stationnement en voirie.

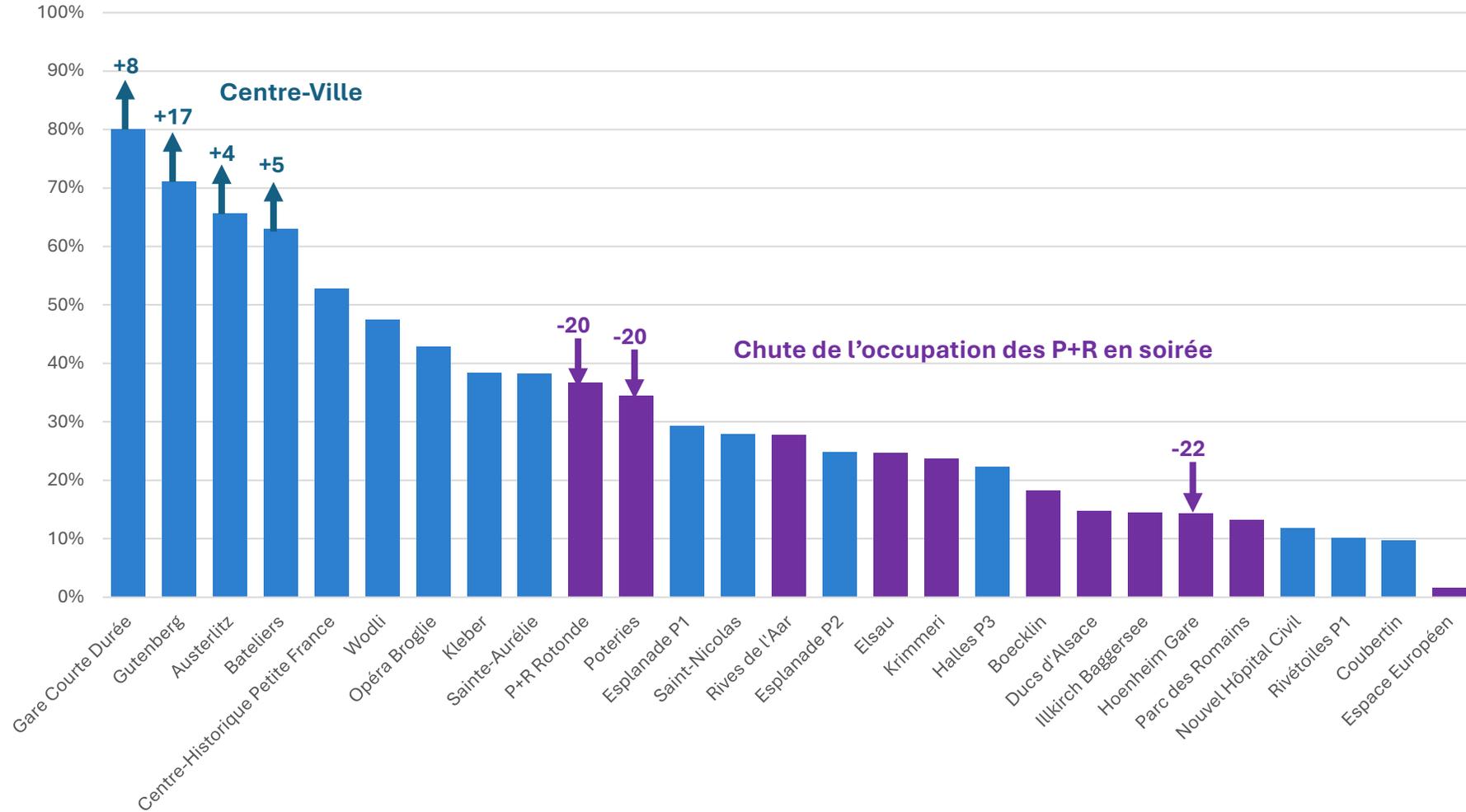
# Taux d'occupation des parkings

Occupation des parkings entre 09H et 21H



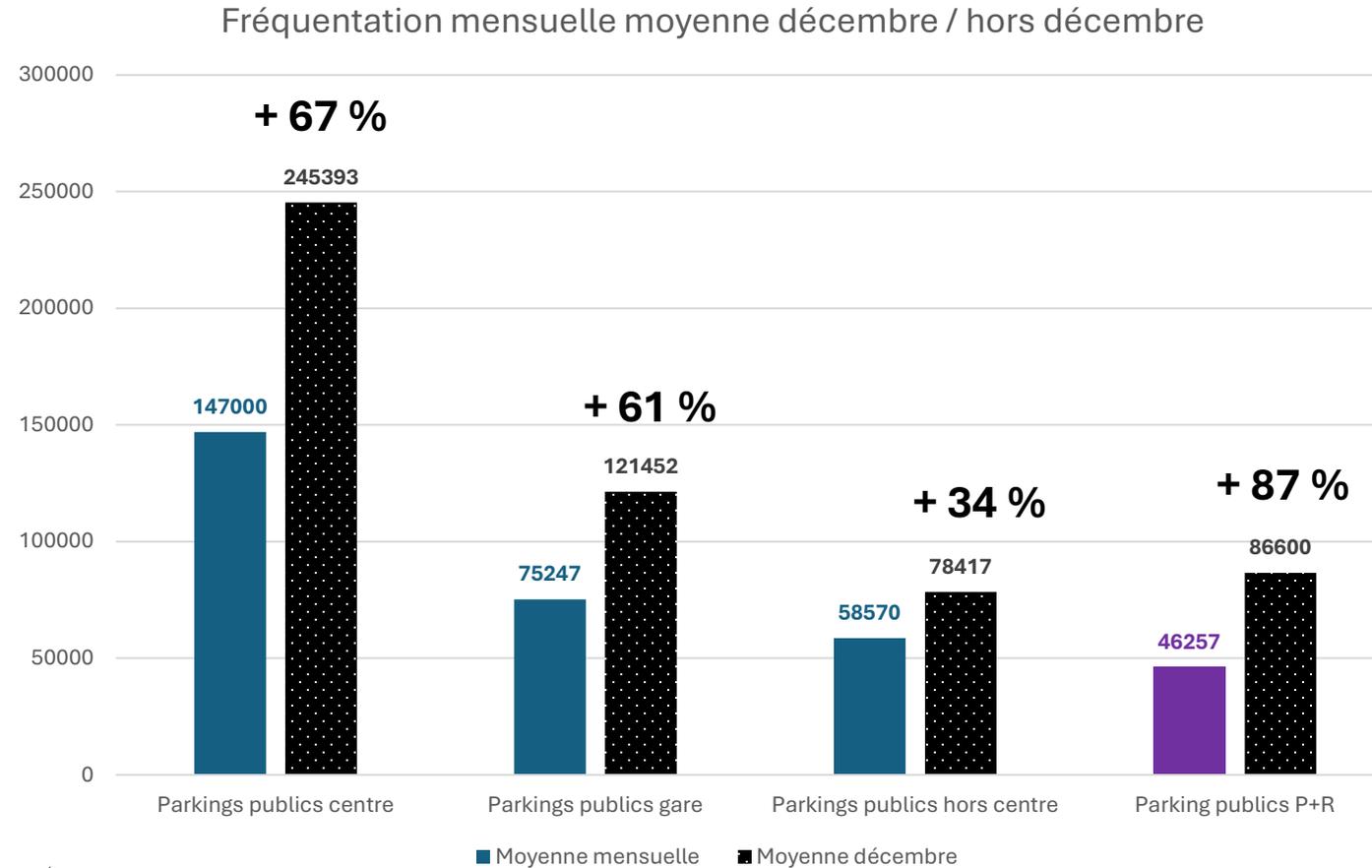
# ZOOM : Taux d'occupation des parkings en soirée

Occupation des parkings en soirée entre 19H et 21H



# Fonctionnement sur la période spécifique du marché de Noël

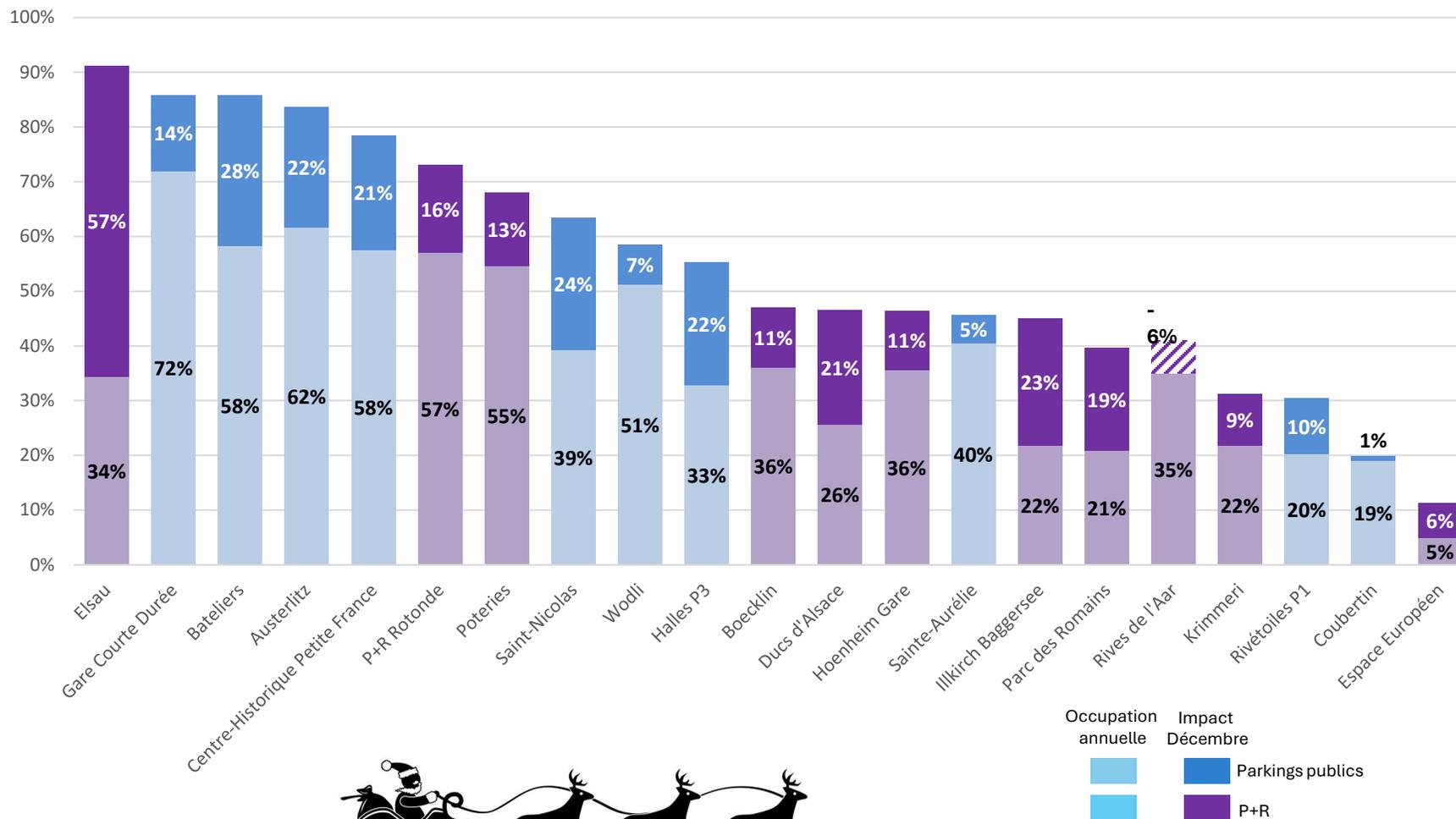
# Le marché de Noël, une période intense pour les parkings



# Le marché de Noël, une période de forte saturation



Impact du marché de Noël sur l'occupation des parkings



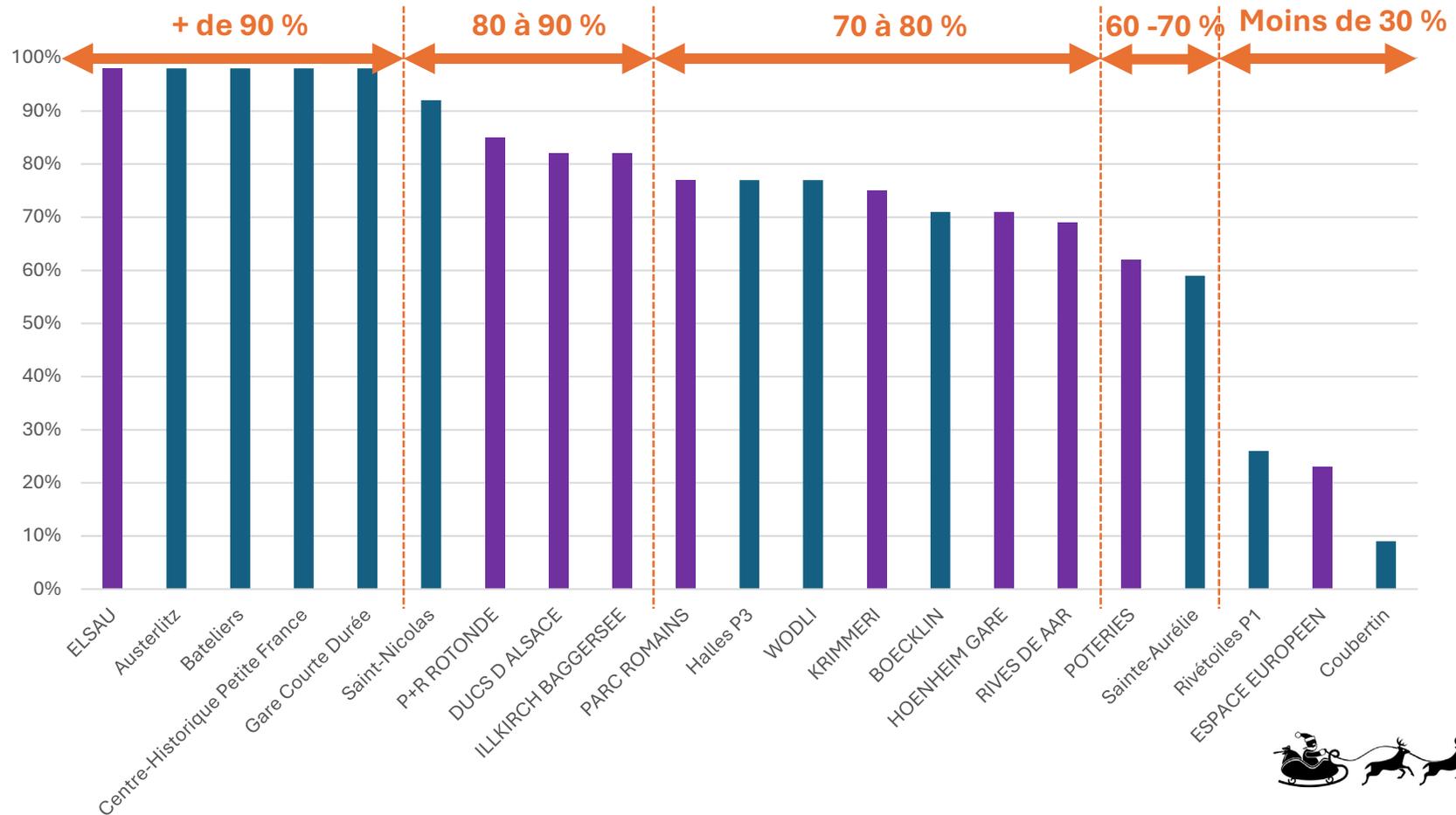
Occupation annuelle Impact Décembre

- Parkings publics
- P+R

# Le marché de Noël, des parkings « sous pression »



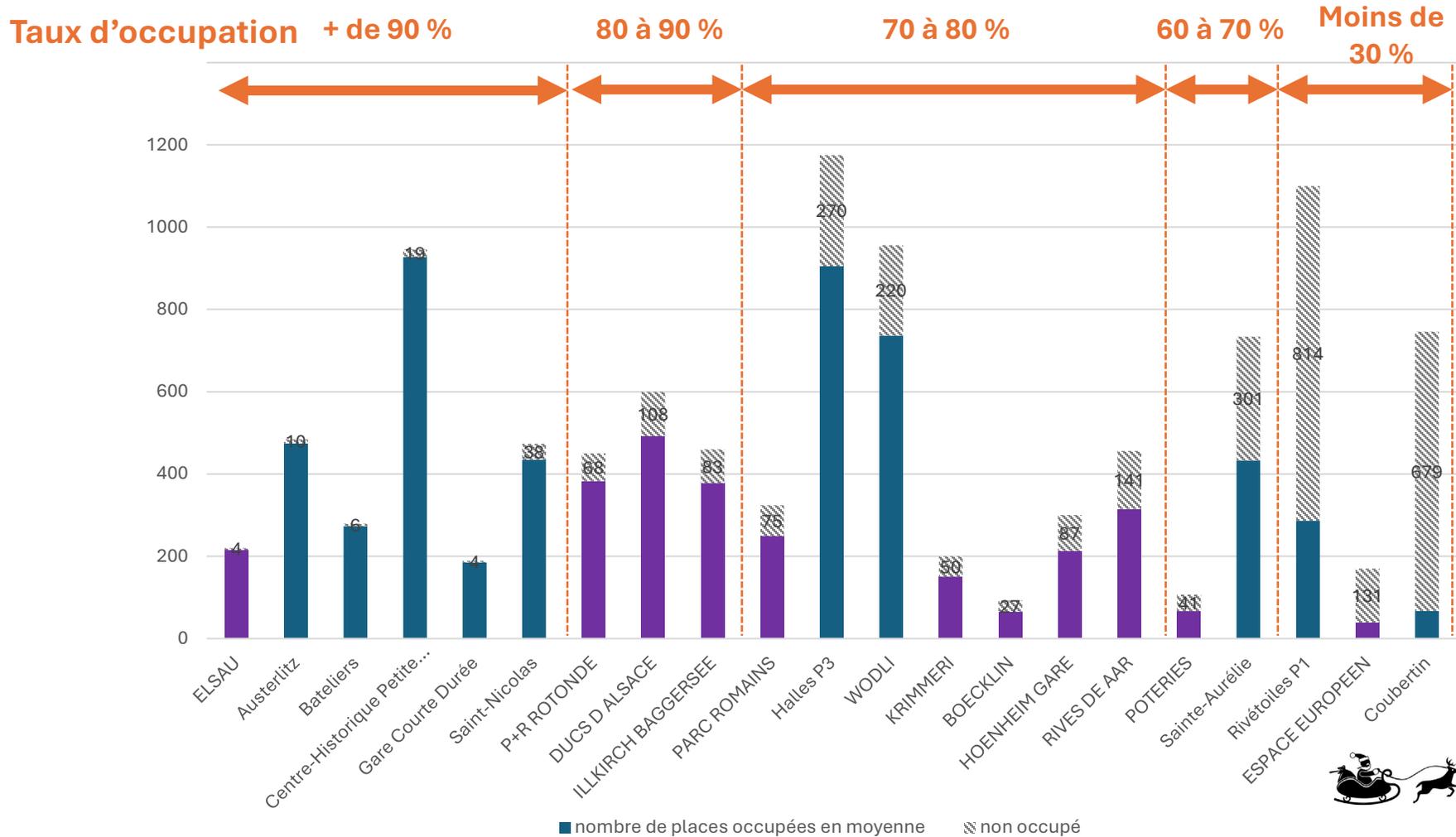
Occupation pendant le marché de Noël 2022 - le samedi, sur la tranche horaire 14h-16h



# Le marché de Noël, des parkings « sous pression »



Occupation pendant le marché de Noël 2022 : le samedi, entre 14h et 16h



Stationnement  
payant sur voirie

Stationnement en  
P+R

Normes de  
stationnement

Stationnement en  
ouvrage

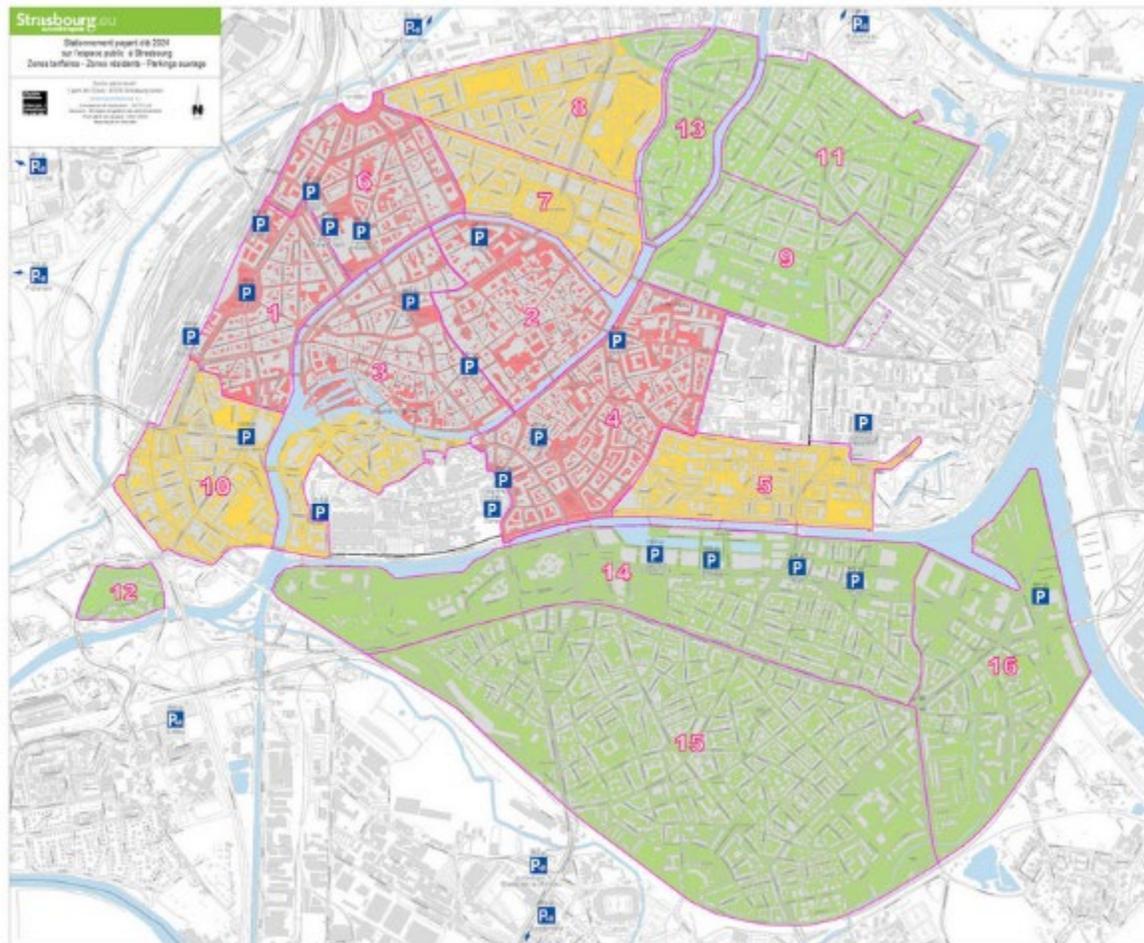
Stationnement  
privé

Stationnement  
gratuit sur voirie

**Stationnement : qu'observe-t-on ?**

**Stationnement :  
et l'extension ?**

# Une extension mise en œuvre... demain !



Au sein du quartier du Neudorf, la voirie est souvent occupée par des véhicules de personnes extérieures du fait de sa gratuité et du manque de garages privés.

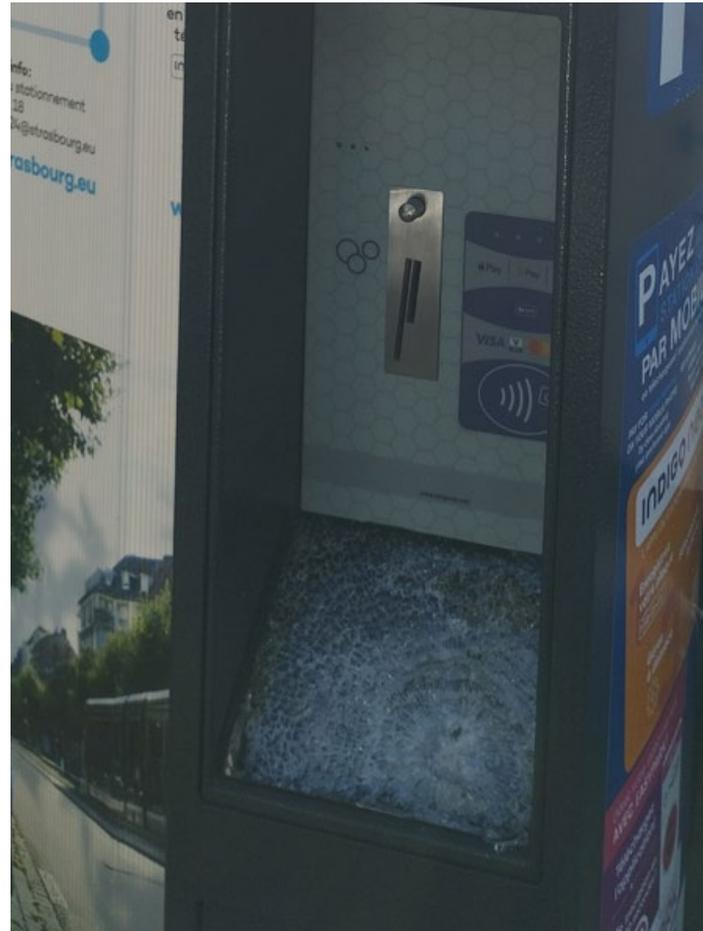
Ceci pénalise non seulement les riverain·es qui connaissent des difficultés pour trouver une place de stationnement à proximité de leur domicile, mais aussi les visiteur·ses qui veulent se rendre dans les commerces ou accéder aux services des professions libérales.

De plus, trop de véhicules stationnent sur des passages piétons ou des trottoirs déjà peu larges, mettant en danger les piéton·nes.

Pour remédier à ces problèmes, en mars 2023, le conseil municipal de la Ville de Strasbourg a voté la mise en place du stationnement payant de l'ensemble du quartier du Neudorf.

Cette mesure permettra de résoudre la situation grâce à une utilisation plus optimale des places existantes et ainsi rendre l'espace public plus accessible à tou·tes.

# Le point dur de l'acceptabilité !





Agence  
d'urbanisme  
de Strasbourg  
Rhin supérieur

[www.adeus.org](http://www.adeus.org)

## Merci de votre attention

Directeur de publication : Pierre Laplane, Directeur général

Responsable éditorial : Yves Gendron, Directeur général adjoint

Equipe projet Observatoire du stationnement : Benoit Vimbert,  
Jessica Thomann, Antoine Frediani, Jean-Yves Sauter

Equipe projet PLUi de l'Eurométropole de Strasbourg : évaluation  
volet mobilité : Elias ALAOUI, Stéphane Hamm (Chef projet)

PTP 2024 - Projet n° 3.2.1.14 et 4.1.1.1

ADEUS - 2024

Les notes et actualités de l'urbanisme sont consultables  
sur le site de l'ADEUS [www.adeus.org](http://www.adeus.org)